



L'économie wallonne dans une perspective historique (1886-2006)

Philippe Destatte
historien et prospectiviste
directeur général de l'Institut Destrée
chargé d'enseignement à l'UMons

Intervention au colloque "Développement économique, justice sociale et solidarité", organisé par Picardie laïque et l'UMons

Salle académique de l'Université de Mons
2 décembre 2010

Cet exposé s'organise en six parties. Outre une introduction où je m'interrogerai sur la pertinence de l'espace régional pour étudier l'économie wallonne de 1886 à 2006 tout en posant l'indispensable rétroacte que constitue la Révolution industrielle, et quelques pistes de conclusion, je m'inspirerai des travaux du professeur Pierre Lebrun, jadis appliqués à l'histoire liégeoise ¹, pour la généraliser à l'histoire économique de la Wallonie. Dès lors, quatre parties fonderont cet exposé :

- I. La fin d'un âge d'or (1886-1913)
- II. Une guerre de trente ans (1914-1944)
- III. L'incapacité de renouveau (1945-1985)
- IV. Les germes d'une reconversion (1986-2006)

Introduction : la pertinence de l'espace régional pour étudier l'économie wallonne de 1886 à 2006

La demande qui m'a été adressée d'étudier l'économie wallonne de 1886 à 2006 peut ouvrir la question de la pertinence de ce choix spatial. Nous nous efforcerons, chaque fois que c'est nécessaire, d'ouvrir le champ et d'envisager l'espace économique en tant qu'espace inséré dans un système international et européen, ainsi que doté d'institutions socio-économiques diverses. Ces précautions sont aussi celles de Réginald Savage, lorsqu'il aborde cinquante ans de rétrospective de l'espace économique belge ⁽²⁾.

Dans un article de septembre 1968, Paul Romus, chargé de cours à l'Institut d'études européennes de l'ULB, précisait la délimitation régionale de sa recherche sur l'évolution économique régionale de la Belgique de 1958 à 1968 de la manière suivante :

Dans la présente étude, le territoire de la Belgique est ventilé en trois régions : région flamande, région wallonne et région bruxelloise.

(1) Pierre LEBRUN, *Problématique de l'histoire économique liégeoise, des XIX et XX^{èmes} siècles*, dans *Actes du Colloque organisé par Le Grand Liège*, p. 114-115, Liège, 1981. – Philippe DESTATTE, dir., *Innovation, savoir-faire, performance, Vers une histoire économique de la Wallonie*, Charleroi, Institut Destrée, 2005.

(2) Réginald SAVAGE, *Économie belge, 1953-2000*, p. 13, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2005.

Le choix d'une délimitation régionale est le problème qui, par excellence, peut donner lieu à d'interminables discussions. Il convient donc d'exposer brièvement pourquoi la délimitation de la Belgique en trois régions a été adoptée.

Essentiellement, cette délimitation régionale a été retenue parce que des statistiques sont disponibles pour les différents indicateurs relatifs à ces régions, d'une part, et, d'autre part, parce que les régions ainsi délimitées présentent une très grande et une croissante homogénéité économique et sociale ⁽³⁾.

Ajoutons que le choix de la date de 1886 n'est pas un choix innocent en termes d'espace. C'est en effet à ce moment que naît le mot Wallonie et qu'il désigne l'espace régional que nous connaissons aujourd'hui, même si la législation linguistique du Royaume des Pays-Bas en avait depuis bien longtemps déjà quasi dressé les contours exacts. Des analystes, statisticiens ou historiens, comme Louis-François Thomassin pendant l'Empire ⁽⁴⁾ ou Louis Dewez en 1833 en avaient reconnu l'existence :

La Belgique est partagée entre deux peuples, les Wallons et les Flamands. Les premiers parlent la langue française ; les seconds la langue flamande. La ligne de démarcation est sensiblement tracée.

[...]

Ainsi les provinces qui sont en deçà de la ligne wallonne, savoir : la province de Liège, le Brabant-wallon, la province de Namur, le Hainaut, sont wallonnes;

Et celles qui sont au delà de la ligne flamande, savoir : le Limbourg, le Brabant flamand, la province d'Anvers, la Flandre orientale et occidentale sont flamandes.

Ce n'est point ici une division arbitraire ou un plan fait d'imagination pour appuyer une opinion ou créer un système; c'est une vérité de fait, dont tous ceux qui ont la moindre connaissance des lieux peuvent aisément reconnaître l'exactitude, ou enfin dont on peut s'assurer par la seule inspection de la carte ⁽⁵⁾.

1886 est enfin ce moment où, à la lumière de la grande déflagration sociale de cette année-là, les observateurs ont pu distinguer la Wallonie industrielle du reste de la Belgique. Comme l'écrit de Bruxelles le sociologue César de Paepe : *le mouvement gréviste [...] s'est propagé à travers toute la Wallonie depuis la frontière prussienne jusqu'à Tournai* ⁽⁶⁾

Ce qu'on a dit de la nécessité d'ouverture de l'espace est vrai aussi pour le temps : il paraît difficile d'entrer dans l'histoire économique de la Wallonie en 1886, qui est un moment d'apogée, sans en dire le contexte.

(3) Paul ROMUS, *L'évolution économique régionale en Belgique depuis la création du Marché commun (1958-1968)*, p. 4, extrait de la *Revue des Sciences économiques*, Septembre 1968.

(4) Cf. Louis-François THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 214-218, Liège, 1806-1816, cité dans Carl HAVELANGE, Etienne HELIN, René LEBOUTTE, *Vivre et survivre, Témoignages sur la condition populaire au pays de Liège, XII-XX^{èmes} siècles*, p. 66, Liège, Musée de la Vie wallonne, 1994.

(5) Louis DEWEZ, *Cours d'histoire Belgique contenant les leçons publiques données au musée des Lettres et des Sciences de Bruxelles*, t. 2, p. 152-153, Bruxelles, J. P. Méline, 1833.

(6) *La Société nouvelle, 1886*, 2^{ème} année, t. 2, p. 191, cité par Marinette BRUWIER, *1886 en Wallonie*, dans *1886, La Wallonie née de la grève ?*, Colloque organisé à l'Université de Liège, les 29 octobre, 14 et 29 novembre 1986, p. 105, Bruxelles, Labor, 1990.

L'économiste Paul Bairoch, qui a établi dans la revue *Les Annales* la hiérarchie des puissances industrielles de 1810 à 1910 en fonction de leur niveau de développement industriel, permet de considérer que, proportionnellement à sa population et à sa superficie, la Belgique (et non la Wallonie, mais il faudra établir la relation dans un second temps), y occupe la seconde place de 1810 à 1880 derrière le Royaume-Uni et devant les États-Unis. Pour la période 1900 à 1910, la Belgique est en troisième position derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. C'est bien évidemment la guerre 1914-1918 qui mettra fin à cette situation privilégiée, nous y reviendrons ⁽⁷⁾.

Hiérarchie des puissances industrielles de 1810 à 1910 en fonction de leur niveau de développement économique

rang	1810	1840	1860	1880	1900	1910
1	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni	États-Unis	États-Unis
2	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Royaume-Uni	Royaume-Uni
3	États-Unis	États-Unis	États-Unis	États-Unis		Belgique
4	France	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Allemagne
5	Suisse		France	France	Allemagne	Allemagne
6	Allemagne	Allemagne	Allemagne	France	France	France

D'après Paul Bairoch, 1965.

D'autre part, si l'on se réfère à la période 1840-1880, la production industrielle, artisanale et dans une certaine mesure agricole de la Wallonie est phénoménale. Francis Bismans qualifie cette époque d'*âge d'or* en mettant en évidence – grâce à un tableau de Jean Gadisseur –, l'importance du taux de croissance moyen de l'industrie : 4,4 % en Wallonie contre 3,73 % pour l'ensemble de la Belgique, ce qui rend bien visible le fait que la part relative de la Wallonie dans l'activité industrielle belge a augmenté tout au long de la période ⁽⁸⁾.

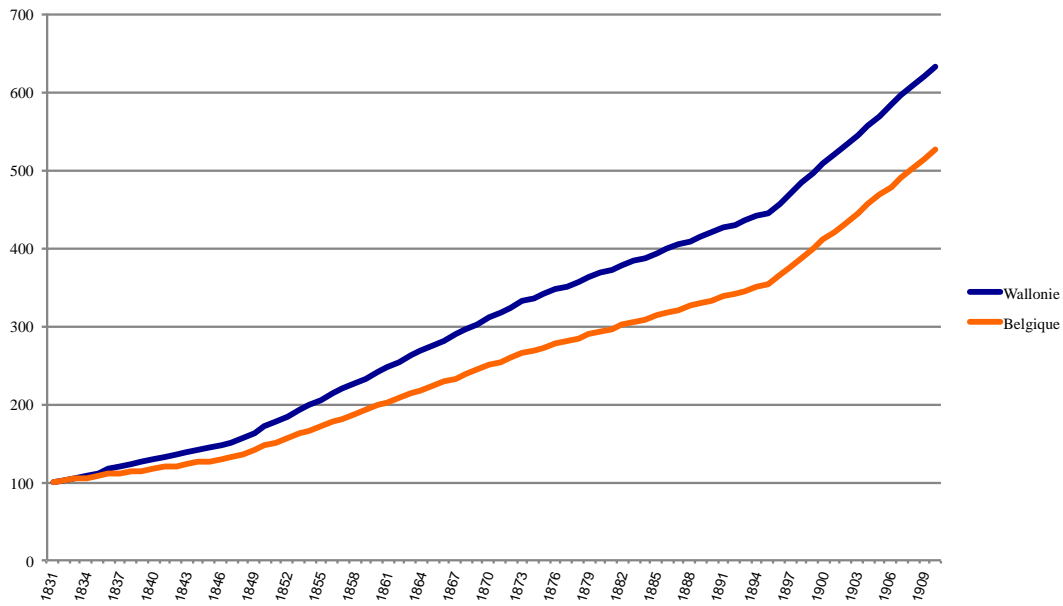
De plus, les données de Jean Gadisseur montrent bien que les branches dynamiques de l'industrie sont situées en Wallonie, car les résultats en valeurs réelles de la Belgique par secteur sont extrêmement proches des résultats wallons. Ainsi en est-il du charbon, des haut-fourneaux, des fabriques de fer, des aciéries, des fonderies, des machines et mécaniques, du zinc, de la laine, du verre et des armes. Dès lors, le rapprochement de ces travaux montre bien la place qui était alors celle de la Wallonie dans l'économie mondiale ⁽⁹⁾.

(7) Paul BAIROCH, *Niveaux de développement économique de 1810 à 1910*, dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, novembre - décembre 1965, p. 1110.

(8) Francis BISMANS, *Une odyssée économique*, dans Freddy JORIS et Natalie ARCHAMBEAU, dir., *La Wallonie, Atouts et références d'une Région*, p. 152-153, Namur, Ministère de la Région wallonne, 1995.

(9) Jean GADISSEUR, *Le produit physique de l'économie belge 1831-1913, Présentation critique des données statistiques*, vol. 6-8, *Statistique industrielle*, p. 1496-2329, Université de Liège, Thèse de doctorat en Sciences économiques, 1980. – Bruxelles, Palais des Académies, à paraître. #

Croissances industrielles comparées Wallonie et Belgique (1831-1910) – 1831 = 100



d'après des données de Jean Gadisseur, 1995-96

Comment avait-on réussi cette performance ? Le professeur Pierre Lebrun et son équipe ont reconstitué le schéma de la Révolution industrielle en quatre phases ⁽¹⁰⁾.

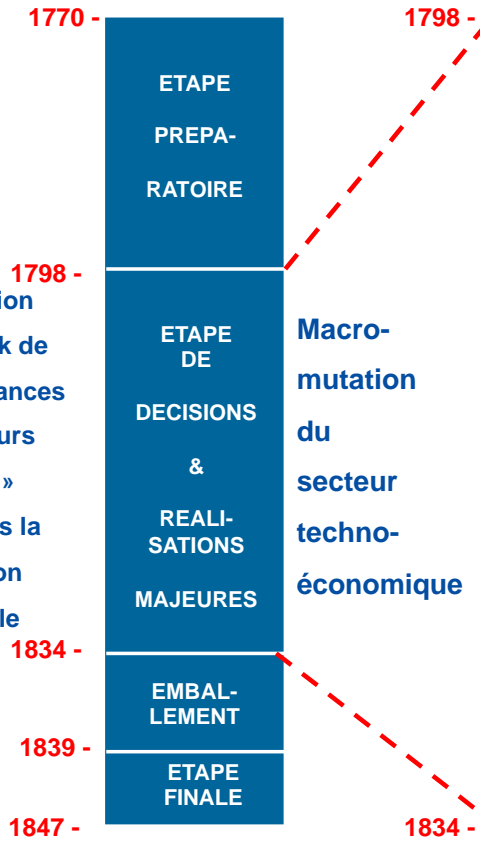
(10) Pierre LEBRUN, Marinette BRUWIER, Jan DHONDT, Georges HANSOTTE, *Essai sur la Révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, dans *Histoire quantitative et développement de la Belgique*, t. II, 1, Bruxelles, Palais des Académies, 1979. – Voir également P. LEBRUN, *La Révolution industrielle*, dans *L'industrie en Belgique, 1780-1980*, Catalogue de l'exposition organisée par le Crédit communal de Belgique et la SNCI, Bruxelles, 1981.

Périodisation de la Révolution Industrielle en Belgique

Période de gestation puis de généralisation de l'esprit d'entreprise et de maturation d'un groupe d'entrepreneurs potentiels

XIe
XVIe
XIXe

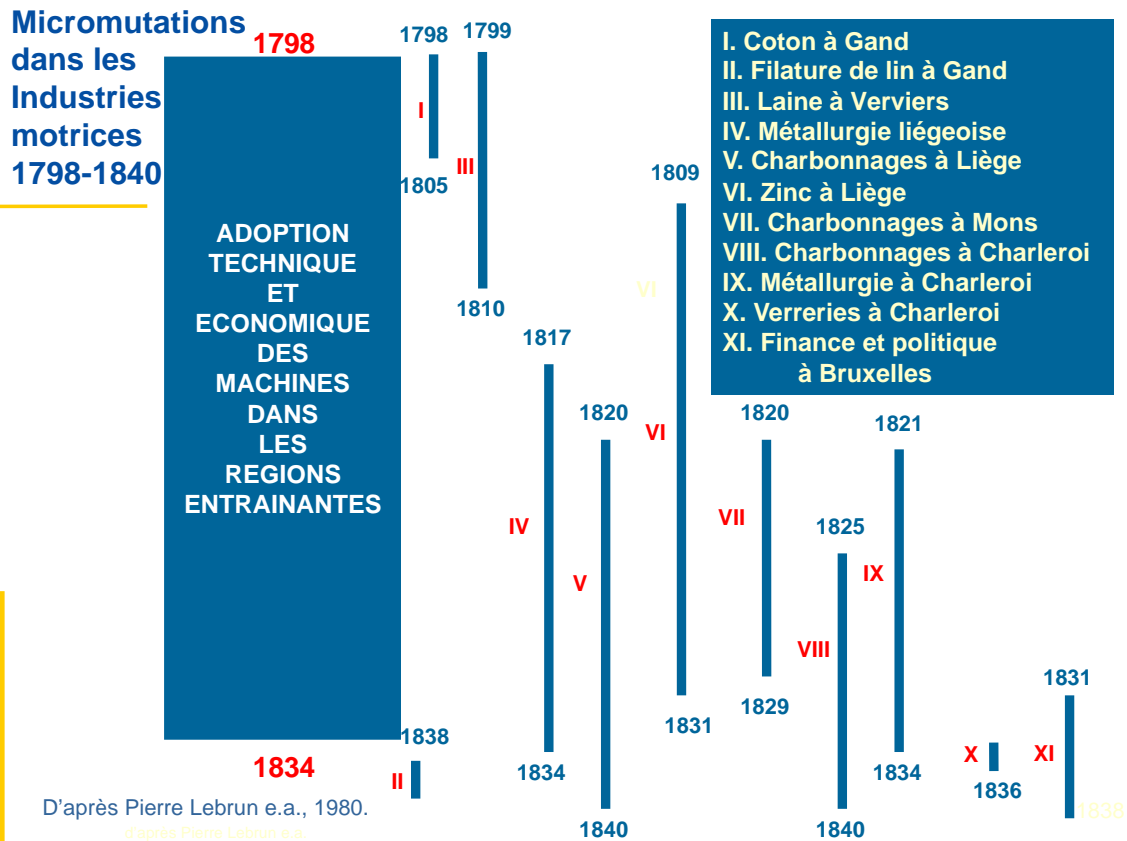
Constitution d'un stock de connaissances et de « tours de mains » (y compris la Révolution industrielle anglaise)



Macro-mutation du secteur techno-économique

ADOPTION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DES MACHINES DANS LES REGIONS ENTRAINANTES

Celles-ci sont déterminées par les différents pôles de croissance qui se mettent en place, régions où sont concentrées les potentialités et qui se relaient dans le temps : Liège, Verviers, Charleroi... Ce sont des industries-clefs qui vont dynamiser cette mutation profonde des structures de la société. Des entreprises motrices résultent de la créativité de quelques entrepreneurs : houillers et métallurgistes liégeois, verriers carolorégiens...



Un axe va prendre un poids démesuré après 1830 : le sillon Haine-Sambre-MeuseVesdre, rattaché à Bruxelles dans la troisième phase de la mutation.

L'étape préparatoire est celle où l'on voit s'articuler des circonstances extérieures. D'abord, l'initiation aux progrès techniques et scientifiques de la Révolution industrielle anglaise, notamment par l'acquisition – souvent en fraude – d'ouvriers qualifiés, de plans et même de machines, ou encore grâce à l'immigration d'entrepreneurs anglais : c'est le cas de John Cockerill qui s'installe à Seraing. Ensuite, il est clair que la transformation de la société française issue de la Révolution de 1789-1799 joue de manière positive pour les entrepreneurs, grâce à la Loi Le Chapelier et aux capitaux provenant de la confiscation des biens du clergé. Vient s'y greffer l'insertion du pays wallon dans un vaste marché continental, protégé depuis le rattachement de nos contrées à la République puis à l'Empire, et renforcé encore par le blocus continental contre l'Angleterre et par la guerre qui, de 1792 à 1814, permet aux industries d'armement de s'épanouir. Les atouts intérieurs ne sont pas moindres : accroissement démographique grâce à la qualité de l'agriculture, progrès de l'infrastructure depuis l'Ancien Régime, mais aussi et surtout création d'un réseau de chemin de fer, à l'initiative de la bourgeoisie qui a pris le pouvoir à Bruxelles, en 1830...

Les entrepreneurs s'appuient sur les nouveaux procédés et les techniques modernes pour pratiquer une politique d'intégration des entreprises. C'est l'étape des décisions et réalisations majeures pour Liège, notamment : Cockerill à Seraing (1817), Joseph-Michel et Henri-Joseph Orban à Grivegnée (1821), Gilles-Antoine Lamarche à Ougrée (1829). Deux Français – François Kemlin, neveu du maître des cristalleries de Vonèche (Aimé-Gabriel d'Artigues) et Auguste Lelièvre – créent le Val Saint-Lambert en 1826. De la même façon, dès le début des années 1820, Paul Huart-Chapel et François-Isidore Dupont dynamisent – avec d'autres – le bassin de Charleroi où l'ingénieur anglais Thomas Bonehill (1796-1858) joue un rôle de diffusion technologique considérable.

Bien des malheurs futurs pour les Wallons trouvent leur origine dans la troisième étape. L'enthousiasme, l'avidité technique et la hâte du moment entraînent les

entrepreneurs au gigantisme, ce qui les amène à prendre des risques démesurés. Crises de la production et crises du crédit vont se succéder. Le système bancaire domine dès lors l'industrie en prenant des participations financières dans les entreprises, principalement par la création de sociétés anonymes. La décision économique échappe ainsi à l'espace wallon pour s'installer à Bruxelles, devenu centre financier lors de la mise en place du pouvoir politique belge en 1830. En 1847, tout est joué. Bruxelles structure et domine l'espace belge. Les mutations sont accomplies.

La fin de la Révolution industrielle est surtout le point de départ de la croissance formidable de l'économie wallonne. Elle va se poursuivre jusqu'en 1886, moment de double blocage social et technique, mais aussi d'apogée pour l'industrie wallonne.

1. La fin d'un âge d'or (1886-1913)

Vingt ans seront encore gagnés, notamment grâce à la généralisation du salariat au marché secondaire du travail et à une nouvelle vague d'innovations technologiques. Les Wallons n'en seront pas absents : en 1860, Etienne Lenoir, de Mussy, développe un moteur à explosion fonctionnant sur un cycle à deux temps, alimenté avec un mélange d'air et de gaz de ville ⁽¹¹⁾. Dès 1863, le Rebecquois Ernest Solvay fabrique de la soude à partir d'ammoniac dans son usine de Couillet, tandis qu'Alfred Mélotte, industriel à Gembloux, perfectionne la charrue double-brabant... Zénobe Gramme, né à Jehay-Bodegnée, met au point, en 1869, la dynamo qu'il présente à l'Institut de France l'année suivante. Il inaugure ainsi l'usage industriel de l'électricité qui connaîtra un développement considérable grâce aux Ateliers de Constructions électriques de Charleroi – les ACEC –, fondés en 1878 sous le nom de Compagnie générale d'Electricité par Julien Dulait ⁽¹²⁾. Il faut toutefois attendre 1888 pour que l'ingénieur d'origine gantoise mette au point la première centrale électrique du pays, toujours à Charleroi.

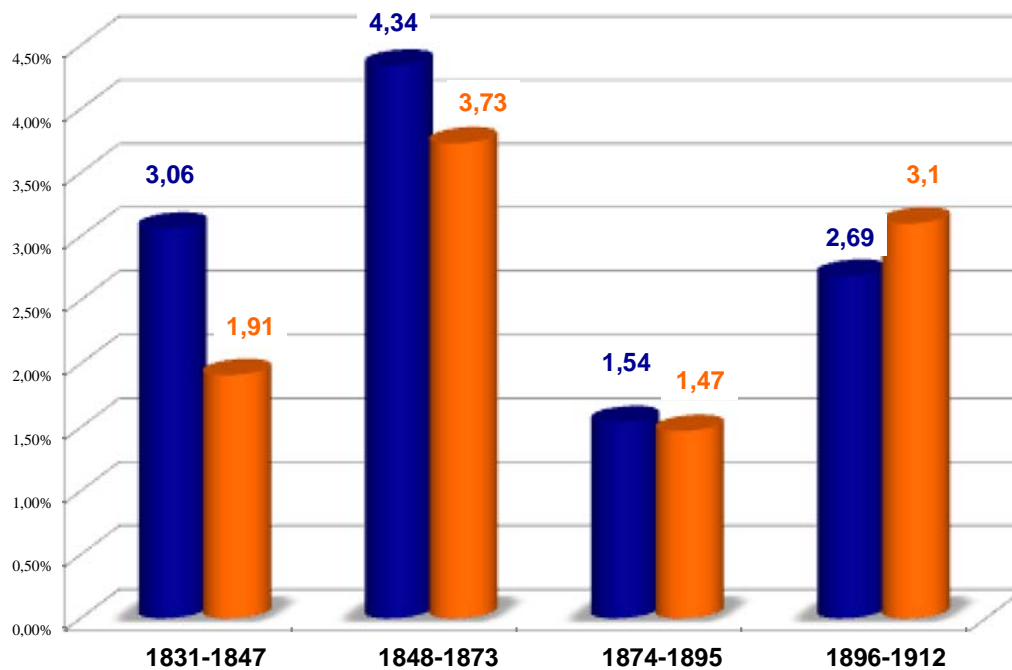
Avec l'arrivée dans les usines du convertisseur Thomas-Gilchrist, breveté en 1879, l'industrie sidérurgique wallonne, ainsi que les branches situées en aval retrouvent leur dynamisme. Les essais décisifs ayant été effectués le 4 avril 1879 en Angleterre, la première coulée d'acier Thomas a déjà lieu aux aciéries d'Angleur le 15 novembre de la même année. Ce n'est pourtant qu'en 1885 que le brevet tombe dans le domaine public. Quelques années supplémentaires sont dès lors nécessaires pour que la production d'acier par ce procédé connaisse un développement décisif. Entretemps, la pression s'est exercée sur la masse salariale pour essayer de maintenir la compétitivité des entreprises. Alors que la production de fonte passe de 70 à 28 millions de francs de 1873 à 1886, les salaires dégringolent de 5 millions à moins de 2 millions. De même, dans les charbonnages, tandis que la production passe de 340 millions de francs à 79 millions, les salaires des mineurs s'élèvent à 146 millions de francs en 1873 et à 79 millions en 1886. De 1873 à 1886, l'emploi diminue de 16.000 unités dans les charbonnages, la sidérurgie et la métallurgie. D'après Gadisseur, on peut évaluer à 500.000 le nombre de sans-emploi en Belgique ⁽¹³⁾.

(11) Cf. Jean-Pierre MONHONVAL, *Etienne Lenoir, Un moteur en héritage*, Virton, 1985.

(12) Cf. Oscar COLSON, *Zénobe Gramme, sa vie et ses oeuvres*, dans *Wallonia*, t. XI, n° 11, novembre 1903, p. 161-279. Georges REMY, *Zénobe Gramme*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, n° 42-43, janvier - avril 1960, p. 78-79. – Fernand BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique (1914-1939)*, t.2, p. 55-56, Bruxelles, Bruylant, 1944. – C'est le 7 juillet 1904 que la Compagnie générale d'Électricité, devenue en 1886 Électricité et Hydraulique, devient les Ateliers de Constructions électriques de Charleroi, s.a. Jean C. BAUDET, *Les ingénieurs belges, de la machine à vapeur à l'an 2000, Histoire des techniques et prospective industrielle*, Numéro spécial de *l'Ingénieur industriel*, p. 117-118, Bruxelles, Juin 1986.

(13) Cf. Jean GADISSEUR, *Le triomphe industriel*, dans *L'industrie en Belgique, Deux siècles d'évolution, 1780-1980*, p. 70-82, Bruxelles, Crédit communal, 1980.

Taux de croissance industrielle comparés Wallonie et Belgique (1831-1912)



d'après des données de Jean Gadisseur, 1995-96

Faut-il s'étonner dès lors si les émeutes ouvrières de 1886, qui démarrent à Liège le 18 mars, – jour du quinzième anniversaire de la Commune de Paris – et se poursuivent à Namur, dans le Pays de Charleroi, Mons et le Borinage, ainsi que le Centre, font au moins 24 morts et 28 blessés en Wallonie ⁽¹⁴⁾? Henri Pirenne écrira qu'*il fallut presque une campagne militaire pour venir à bout du soulèvement. Pendant quelques jours, le Hainaut donna le spectacle de la guerre avec les communes soumises à l'état de siège, les hôtels de ville occupés par la troupe, les soldats campant dans les cours des usines et sur les carrés des charbonnages, les routes parcourues par des patrouilles de cavalerie. Des fusillades – celles de Roux sont demeurées tristement célèbres – mirent fin à l'émeute par la terreur. Dès le 30 mars, le général van der Smissen en avait raison. Elle retomba sur elle-même comme une vague contre un rivage. Puis ce fut la répression judiciaire, la condamnation des "meneurs", les perquisitions et les enquêtes en vue de prouver l'organisation d'un complot* ⁽¹⁵⁾.

Aucune préméditation ne fut démontrée pour cette révolte née de l'exaspération de la classe ouvrière. Le POB naissant paraissait bien incapable d'improviser un tel effort. Après ces événements, pourtant, comme l'a écrit Marinette Bruwier, *la Wallonie n'est plus la même, pas plus que la Belgique. Ce qui en découle va donner une dimension essentielle à la vie politique et socio-économique de la Wallonie du vingtième siècle* ⁽¹⁶⁾. Enfin, le fait qu'en 1894, le Parti ouvrier belge obtient la totalité de sa représentation de 28 députés, uniquement en Wallonie, constitue un événement et une donnée majeurs tant de l'histoire de cette région que de celle de l'État belge ⁽¹⁷⁾. Ainsi, au clivage politique, d'une Wallonie libérale et socialiste faisant face à une Flandre catholique, s'ajoute le clivage régional. Or nous l'avons vu, le développement industriel est au sud. Comme l'indique le journal liégeois *La Meuse* du 15 février 1895 :

(14) ARCHIVES DU MUSEE DE L'ARMEE, *Grèves de 1886*, Rapport du 26 mai 1886, v. 48, p. 11, cité dans René VAN SANTBERGEN, *Une bourrasque sociale : Liège 1886*, p. 84, n. 3, Liège, Commission communale de l'histoire de l'Ancien Pays de Liège, 1969.

(15) Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique...*, t. 4, p. 194. – Voir aussi Francis POTY, *Histoire de la démocratie et du mouvement ouvrier au pays de Charleroi*, t. 1, p. 85 sv., Bruxelles, Culture et Civilisation, 1975.

(16) Marinette BRUWIER, *op. cit.*, p. 117-118.

(17) Jean PUISSANT, *Le POB, Point de départ, étape ou aboutissement du mouvement ouvrier en Belgique ?*, dans *POB : 100 ans de lutte*, p. 111, Bruxelles, Centrale des Métallurgistes FGTB, avril - mai 1985.

Ce qui ne semble pas logique, c'est qu'une partie du pays puisse ainsi vivre aux dépens de l'autre. La région wallonne, essentiellement industrielle, alimente le Trésor pour beaucoup plus de la moitié. C'est donc avec les contributions que payent les Wallons qu'on rémunérera les fonctionnaires flamands ! Nous qui défendons la concorde, l'union de tous les citoyens belges, nous protestons, indignés, contre l'esprit d'aveuglement dont sont frappés les hommes du gouvernement. On croirait, en vérité, qu'ils travaillent à la séparation des provinces. Ce ne sont pourtant pas les Wallons qui y perdraient⁽¹⁸⁾.

Si ce positionnement va encourager les Wallons à revendiquer la *séparation administrative* et le fédéralisme, il laisse aussi la place à l'incertitude et aux interrogations sur l'avenir. Lors du premier Congrès national wallon qui se tient les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1905, à l'occasion de l'Exposition universelle, sur les 558 adhérents au congrès, les industriels et directeurs d'usines forment le groupe socio-professionnel le plus important. Le directeur des usines Cockerill est présent aux séances, tandis que ceux de la FN et des Cristalleries du Val-Saint-Lambert font partie du comité de propagande. Le rapport, que présente Laurent Dechesne, professeur aux Hautes Études commerciales à Liège, met en avant le fait que *les différences qu'on relève dans la situation des différentes provinces belges sont déterminées beaucoup moins par des facteurs ethniques que par des facteurs économiques*. D'autre part, Dechesne établit une comparaison, secteur par secteur, entre la situation économique des provinces wallonnes et flamandes. Appelant à faire fi des particularismes, le professeur Dechesne estime que *sous le rapport des ressources productives mises en valeur*, la Wallonie est plus favorisée que la Flandre grâce aux richesses considérables en combustibles et minerais qu'elle tire de son sous-sol, ainsi que grâce à ses industries de transformation qui l'emportent par le nombre d'ouvriers, la forme de production, la valeur produite et exportée. Ce rapport – positif pour la Wallonie – évoque pourtant de possibles lendemains chargés de nuages sombres lorsque Dechesne conclut : *au moins en est-il ainsi actuellement. Car les richesses charbonnières de la Campine, encore inexploitées, l'épuisement des mines métalliques de Wallonie et, d'autre part, en Flandre, le voisinage des ports maritimes, paraissent réserver pour l'avenir, aux industries de cette région, une situation meilleure*⁽¹⁹⁾.

On ne peut que souligner la lucidité de l'économiste liégeois. Ce qu'il ne peut anticiper, toutefois, c'est l'ampleur des destructions qui seront opérées dans l'économie wallonne par l'occupant allemand dans la guerre qui s'approche.

2. Une guerre de trente ans (1914-1944)

L'attaque allemande par le bassin industriel, de Liège à Namur, puis Charleroi et Mons, affecte peu les infrastructures industrielles. Par contre, très rapidement, l'épuisement progressif du stock des matières premières et son non-remplacement par l'arrêt des importations et de la circulation des marchandises, provoqué par le blocus allié, menace la production sidérurgique. Pour les aciéries, celle-ci passe de 1.409.460 tonnes en 1913 à 2.380 tonnes en 1918. Le nombre d'ouvrier dans ce secteur s'effondre également puisque, fort de 35.300 en 1913, il n'est plus que de 8.117 en 1916⁽²⁰⁾.

Mais le pire est à venir : surtout à partir de 1917, à la recherche de matières premières pour leur économie de guerre, les Allemands démantèlent systématiquement les infrastructures industrielles et en particulier l'industrie métallurgique wallonne. Comme l'indique Fernand Baudhuin, le nombre des hauts fourneaux allumés, qui était encore

(18) *La Meuse*, 15 février 1895.

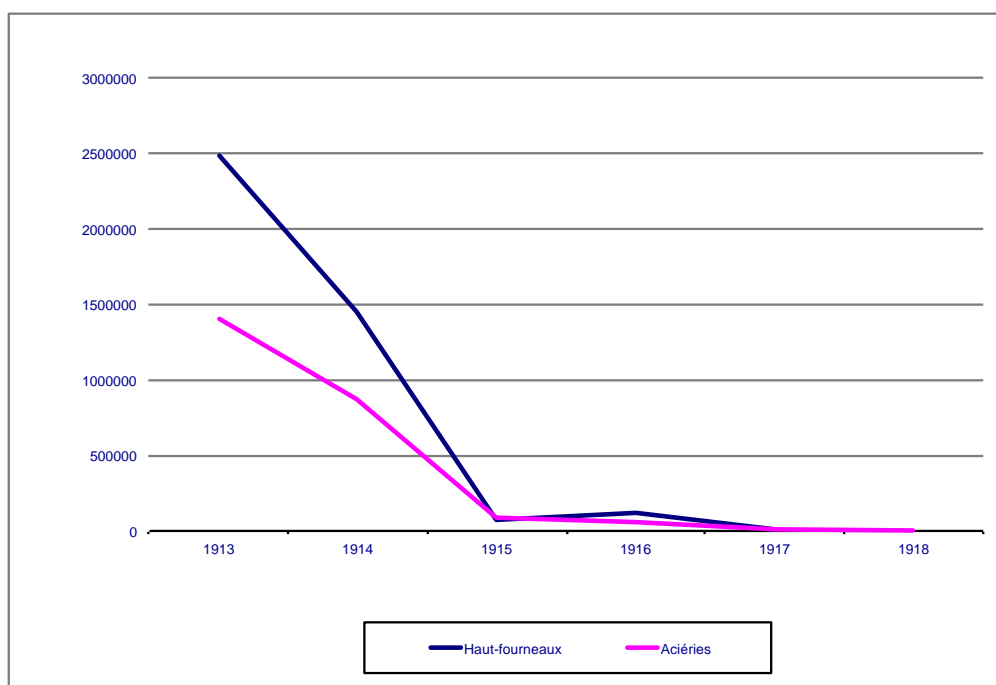
(19) Laurent DECHESNE, *Rapport sur la situation matérielle et morale des provinces wallonnes, Le congrès wallon*, dans *Wallonia*, t. 13, n° 10, octobre 1905, p. 270-271 et 279.

(20) Cf. Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique...*, t. 4, p. 338.

de 6 sur 54 en 1915 et en 1916, n'est plus que de 1 en 1917. En 1918, la Belgique n'a plus eu de haut fourneau allumé. *Ce fut surtout cette industrie qui fut dévastée par la guerre. A partir de 1917, l'occupant ne se contenta plus des réquisitions de métaux non ferreux ou d'accessoires dont il manquait. Systématiquement, il détruisit les usines afin de se procurer la fonte et l'acier nécessaires à sa fabrication de guerre. [...] C'est ainsi qu'à la Société Cockerill, il ne restait plus en 1918 que deux hauts fourneaux sur sept. De cette usine seule partirent 4500 wagons de débris de machines, qui furent expédiés en Allemagne comme mitraille [...]. A Ougrée-Marihaye, on enleva 44.000 tonnes de mitrailles de machines, outre 12.000 tonnes de charpentes ou de produits finis prêts à être expédiés et 3.700 tonnes de matériel destiné à être remonté en Allemagne* ⁽²¹⁾.

Ainsi, après 1914, l'appareil de production wallon vieillit. La Wallonie industrielle entame son déclin et consomme son incapacité à se renouveler, dominée qu'elle est par les forces qui lui ont échappé ⁽²²⁾.

Production sidérurgique wallonne et belge 1913-1918



Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 4, 1952, p. 337.

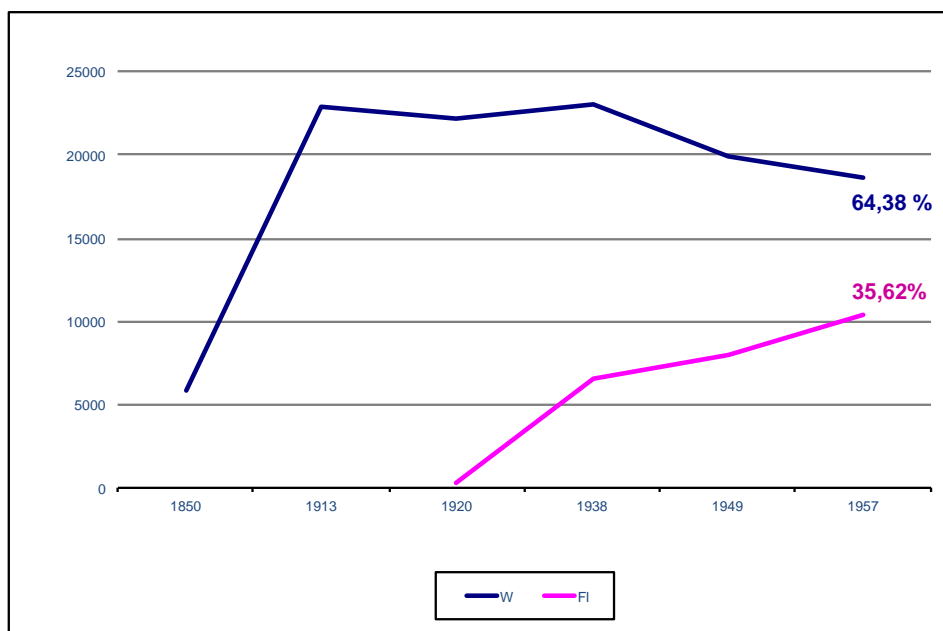
Alors que la production de charbon s'élevait à 2,3 millions de tonnes au lendemain de la Révolution de 1830, elle atteint 5,8 millions en 1850 et déjà 10 millions en 1861. Les entreprises charbonnières ont plus que doublé ce chiffre en 1890 et atteignent plus de 23 millions de tonnes au début du XX^{ème} siècle. La production se mettra à stagner à partir de cette époque. Exportatrice nette de charbon jusqu'en 1908, la Wallonie devra en importer un million de tonnes à la veille de la Première Guerre mondiale. Même si la production se maintient à 15 millions de tonnes, surtout pour des besoins domestiques pendant la Grande Guerre, il faudra attendre 1938 pour qu'elle atteigne de nouveau son maximum historique de plus de 23 millions.

(21) Fernand BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique (1914-1939)*, t. 1, p. 45 et 67 sv., Bruxelles, Bruylant, 1944. (C. de KERCHOVE de DENTERGHEM, *L'industrie belge pendant l'occupation allemande*, p. 54.)

(22) Cf. Pierre LEBRUN, *La problématique de l'histoire économique liégeoise, des XIX et XX^{èmes} siècles*, dans *Actes du Colloque organisé par Le Grand Liège*, p. 114-115, Liège, 1981. – Fernand BAUDHUIN, *L'industrie wallonne, avant et après la guerre, Charbonnage – métallurgie – glaceries – verreries – émailleries*, Charleroi, Éditions de la Terre wallonne, 1924.

Alors que la première concession de houille a été acquise en Campine en 1906, cinq ans après la découverte du bassin par l'ingénieur liégeois André Dumont, l'exploitation ne commence que le 28 juillet 1914, à l'aube de la guerre, ce qui n'était guère favorable. Le démarrage au sortir du conflit est foudroyant : la production dépasse 1 million de tonnes en 1929, 7 millions en 1939, équivalant alors au quart de la production belge. Comme l'indiquait Fernand Baudhuin en 1951, *ainsi qu'il fallait le prévoir, cette mise en valeur d'un bassin charbonnier plus riche que l'ancien, qui d'ailleurs manifestait des signes d'épuisement, a provoqué un déplacement du centre de gravité de la Belgique* ⁽²³⁾.

Production de houille (en milliers de tonnes) Wallonie et Flandre de 1850 à 1957



d'après les données de René Evalenko, *Régime économique de la Belgique*, p. 261, 1968.

Après la reconstruction puis la fièvre financière de la fin des années vingt, la Wallonie, comme l'ensemble de la Belgique d'ailleurs, subit de plein fouet la mise en place des politiques de déflation menées par les gouvernements qui se succèdent à partir de 1930 dans le contexte de la situation économique internationale. Pouvoirs spéciaux, diminution des dépenses publiques, accroissement de la fiscalité, hausse des taux d'intérêt, ralentissement des investissements, détérioration de la balance commerciale, baisse du niveau des prix, modérations salariales, provoquent misères, détresses économiques et tensions sociales, particulièrement dans les bassins industriels. Contrairement à la Flandre – dont la crise n'altère pas la progression du processus industriel –, les effets de la crise mondiale se cumulent, en Wallonie, à un déclin visible depuis la fin des années vingt, accentué par la crise de surproduction charbonnière, le phénomène de dépopulation et le déplacement vers le Nord de l'activité économique ⁽²⁴⁾.

D'une part, on assiste à une stagnation de l'emploi dans l'industrie, suite surtout aux effets de la rationalisation importante qui touche le secteur sidérurgique à partir de 1930 et qui va se poursuivre jusqu'en 1939. Ces difficultés prennent immédiatement, aux yeux de certains observateurs, une dimension régionale. Ainsi, le 14 septembre

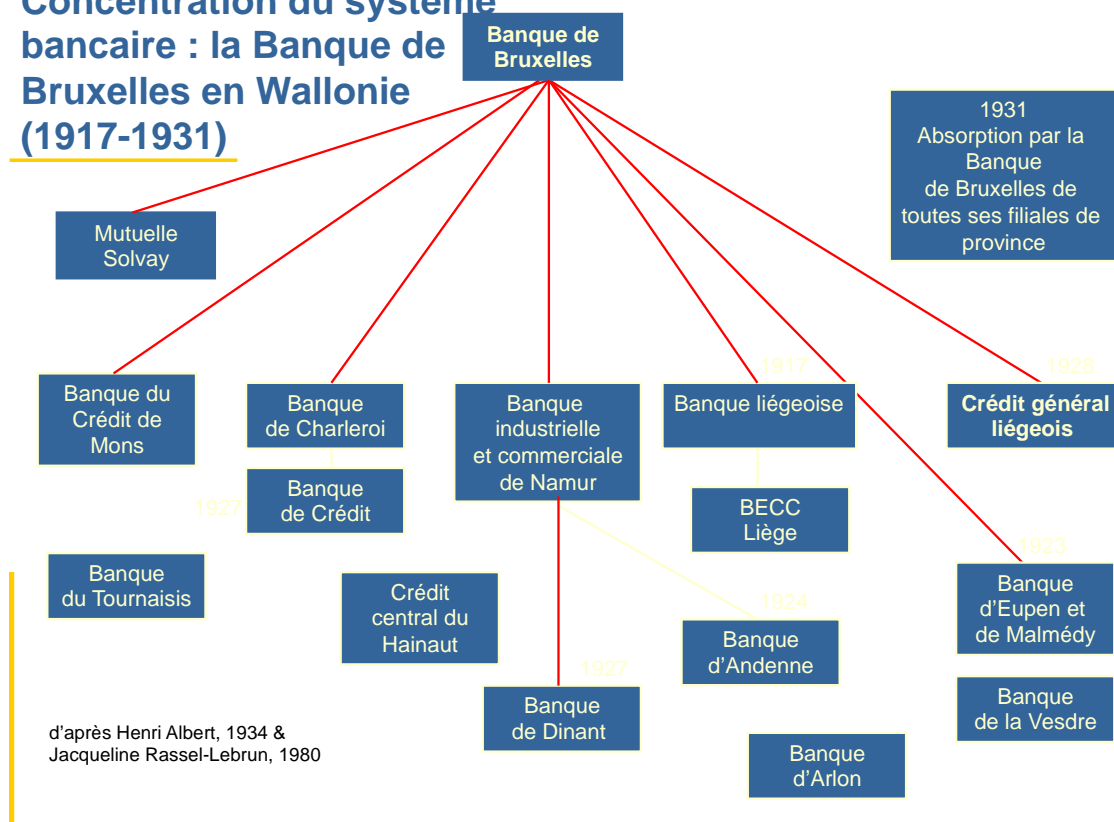
(23) Fernand BAUDHUIN, *L'évolution économique de 1918 à 1940*, Supplément à Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique...*, t. 4, p. 31.

(24) Francis BISMANS, *Une odyssée économique*, dans Freddy JORIS et Natalie ARCHAMBEAU, dir., *Wallonie, Atouts et références...*, p. 161-163.

1933, en constatant que le Borinage se meurt, le rédacteur en chef de la *Gazette de Charleroi* et militant wallon René Dupriez lance-t-il un avertissement aux ouvriers, industriels et commerçants en estimant que, faute de décisions, *on se prépare à greffer en Belgique, sur le conflit linguistique en voie d'apaisement, un conflit économique – concurrence du sud et du nord – un conflit social et finalement un conflit de races, qui, dès qu'ils auront pris aux yeux de notre population ouvrière leur véritable valeur, n'auront d'autre issue que dans le séparatisme* ⁽²⁵⁾.

D'autre part, depuis le début des années vingt, un processus de centralisation s'est développé dans le réseau bancaire. Il va déterminer une stratégie régionale dans laquelle la Wallonie est, structurellement, totalement absente. En effet, trois groupes financiers vont rapidement dominer : la Société générale, la Banque de Bruxelles et l'*Algemene Bank Vereniging*, émanant de la nouvelle bourgeoisie flamande et qui sera à l'origine de l'outil régional bancaire flamand : la *Kredietbank* à partir de 1935 ⁽²⁶⁾.

Concentration du système bancaire : la Banque de Bruxelles en Wallonie (1917-1931)



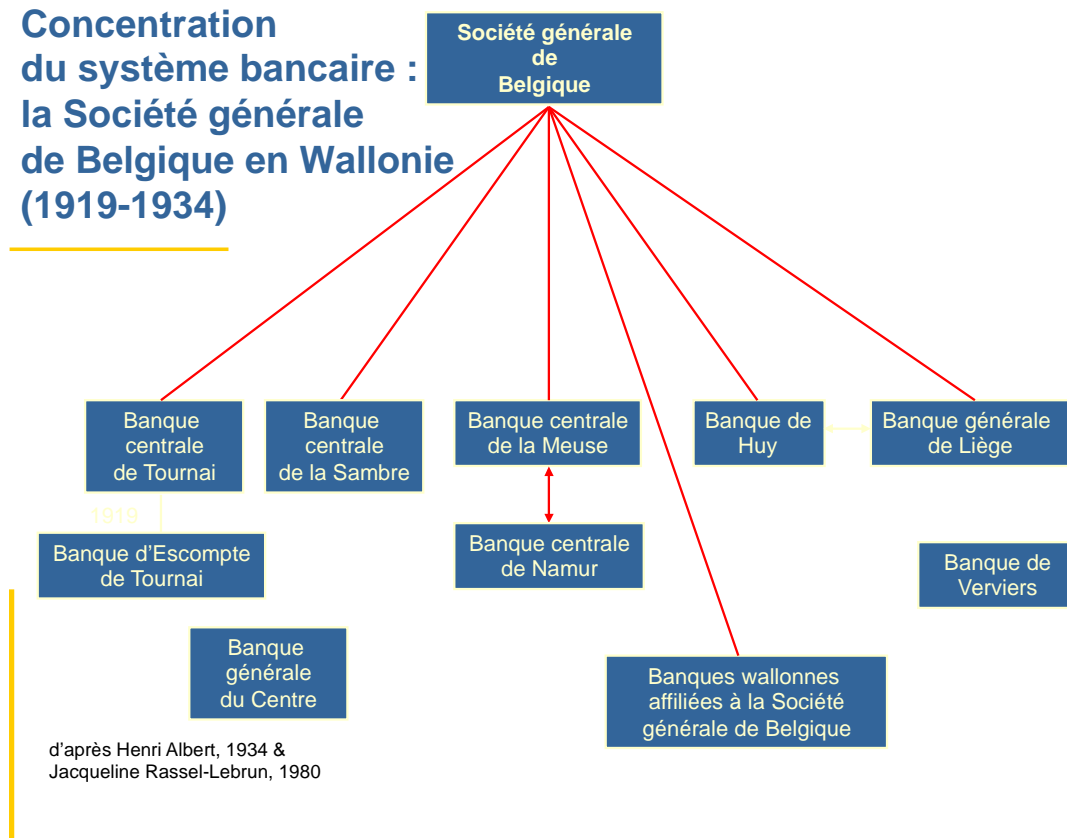
Ces mutations n'échappent pas aux militants et experts de la Concentration wallonne. Le cinquième congrès de la Concentration, tenu à Liège les 15 et 16 décembre 1934 est entièrement consacré aux problèmes économiques. Trois rapports sont présentés respectivement par Arille Carlier, par le catholique Maurice Firket – vice-président de la Ligue d'Action wallonne de Liège – et par Joseph Dupont. Ils dénoncent le *pillage de la Wallonie*, la migration des industries wallonnes vers la Flandre – attirées qu'elles sont par la zone d'Anvers, par les nouvelles ressources énergétiques du Limbourg et par la main-d'oeuvre flamande –, le ralentissement des échanges franco-belges, etc. De plus, Henri Albert, de la Ligue wallonne de Schaerbeek, met en évidence les effets de la concentration industrielle et bancaire, ainsi que *la mainmise de la haute finance*

(25) René DUPRIEZ, *Le sort économique de la Wallonie*, dans *Gazette de Charleroi*, 14 septembre 1933, p. 1.

(26) Cf. Michel QUEVIT, *Les causes du déclin wallon, L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, p. 82-88, Bruxelles, Vie ouvrière, 1978.

bruxelloise sur la Wallonie. Enfin, le congrès revendique une liaison directe par route entre Liège, Namur, Charleroi et Mons ⁽²⁷⁾.

Concentration du système bancaire : la Société générale de Belgique en Wallonie (1919-1934)



C'est en vue du premier Congrès des Socialistes wallons que le professeur Max Drechsel, membre de la Commission d'Orientation industrielle (CORI), créée sous les auspices du ministère des Affaires économiques, rédige son rapport du 26 décembre 1937. L'économiste s'attache à mettre en évidence les nombreux atouts économiques que conserve la Wallonie malgré la crise mondiale qui l'a frappée. Il résume en sept points sa réponse à la question de la régression des industries wallonnes : après la crise, la Wallonie a récupéré son potentiel de production dans la plupart des secteurs industriels ; la *main-d'œuvre d'élite* de la Wallonie constitue un facteur de durée et d'avenir pour la région ; les activités économiques de la Flandre sont plus complémentaires que concurrentes de la Wallonie ; un déplacement des industries wallonnes vers le Nord – *pour des causes purement économiques* – est hypothétique ; le développement industriel de la Flandre *ne crée pas d'antagonisme économique majeur* entre les deux régions ; le *chômage résiduel (conjoncturel ou technologique)* constitue un problème urgent ; une meilleure justice distributive, notamment en matière de travaux publics, est nécessaire à la sauvegarde des conditions d'exploitations des industries wallonnes ; adaptation nécessaire des entreprises wallonnes à de nouvelles fabrications et mise en place de nouvelles méthodes de production. À ce sujet, dans ses considérations sur l'avenir des industries wallonnes, Max Drechsel relève que depuis le début du siècle, depuis les positions enviables qu'elles occupaient dans les domaines des machines à vapeur perfectionnées, moteurs Diesel, chaudières, etc., les industries wallonnes de parachèvement ont perdu du terrain. Dans le domaine de la construction électro-mécanique, notamment, notre industrie s'est laissé *distancer par l'étranger dans de nombreux compartiments industriels, alors que tout permettait de penser qu'elle accomplirait l'effort d'adaptation nécessaire*. Dans cette perspective, il préconise, d'une part, la spécialisation de

(27) Cf. *Le Pillage de la Wallonie, Appel à tous les travailleurs wallons*, Charleroi, Ligue wallonne de l'Arrondissement de Charleroi, 1933. – FHMW, Fonds François Van Belle, Concentration wallonne, Cinquième congrès, Liège, 15 et 16 décembre 1934, n° 17 (Maurice Firket) - n° 18 (J. A. Dupont).

l'industrie par le développement de la recherche appliquée (*liaison science - industrie*) et, d'autre part, une réaffectation des capitaux de l'industrie lourde vers les industries d'avenir : terres plastiques, aciers spéciaux, céramique, appareils scientifiques. Enfin, Max Drechsel émet le vœu de voir se créer un Conseil économique wallon, analogue au *Vlaamsch economisch Verbond*. Dans son rapport pour le deuxième Congrès des Socialistes wallons du 11 juin 1938, Max Drechsel confirme ce qu'il appelle le caractère *plutôt accidentel* du déplacement d'industries wallonnes vers la Flandre. Il insiste sur *la donnée la plus importante du problème*, à savoir la grande valeur de la qualification de la main-d'œuvre industrielle du Pays noir et de la région de Liège. Néanmoins, selon lui, la Wallonie ne maintiendra sa place dans le monde qu'en *fabriquant des produits que les autres nations ne pourraient pas faire aussi bien que nous* ⁽²⁸⁾.

L'idée de création d'un Conseil économique wallon poursuit son chemin avec la proposition faite en avril 1938 par la Fédération des Associations commerciales et industrielles liégeoises s'adressant aux diverses Chambres de Commerce de Wallonie pour les inviter à créer *un organisme permanent de coordination qui aurait la qualité et l'autorité voulues pour parler au nom des intérêts généraux et même, à l'occasion, locaux de la Wallonie* ⁽²⁹⁾.

Dans un volume des *Documents wallons*, publié chez Thone en 1939, l'Action wallonne donne la parole à Maurice Firket, qui revient sur ce qu'il appelle *la crise organique interne en Belgique*, c'est-à-dire, la concentration bancaire, l'emprise de la haute finance sur toute la grande industrie. Le professeur aux Hautes Études commerciales et consulaires de Liège en relève quatre conséquences. D'abord, la direction effective de nos grandes entreprises étant passée aux mains d'organismes centraux siégeant à Bruxelles, ce ne sont plus des industriels, mais des financiers, qui prennent les décisions. Dès lors, écrit Firket, *ils ferment certaines usines, en transportent de Wallonie en Flandre. Bref, ils manoeuvrent les pions de l'échiquier industriel belge* ⁽³⁰⁾. Ensuite, les industries nées ainsi de la concentration, et à grand volume de production, non seulement ne disposent pas de débouchés et périssent face à un marché intérieur restreint, mais encore détruisent une grande partie de l'industrie semi-artisanale capable de provoquer une demande à l'exportation. Ainsi, la grande industrie *a mis [...] le rail et la poutrelle à la place de cette activité, c'est-à-dire une fabrication dans laquelle nous pouvons être concurrencés par n'importe quel pays*. De plus, la localisation de la haute banque à Bruxelles, attire, librement ou sur l'injonction de celle-ci, les administrateurs et les sièges sociaux des sociétés wallonnes dans la capitale de la Belgique, ne laissant en Wallonie que les services techniques. Ceux-ci ne peuvent prendre les décisions stratégiques, ce qui brise l'initiative et provoque le découragement. Enfin, la concentration bancaire provoque la concentration de la décision économique entre les mains de la Banque de Bruxelles et de la Banque de la Société générale *qui contrôlent et dirigent en fait presque toutes les verreries, un grand nombre de charbonnages et toute l'industrie métallurgique. Or, Bruxelles ne connaît ni Liège, ni Charleroi. Qu'un de nos industriels demande telle ouverture de crédit, telle facilité d'escompte que les anciens dirigeants, qui le connaissaient et savaient ce qu'il valait, lui eussent accordées sans difficulté aucune, il faut aujourd'hui que Bruxelles décide* ⁽³¹⁾.

Ces quatre conséquences de la concentration bancaire et de la concentration industrielle dégagées, Maurice Firket décèle, en conclusion, un dernier danger, spécialement grave en ce qui concerne la Wallonie. Il s'agit de la dénationalisation de

(28) Max DRECHSEL, *Rapport sur la situation et l'avenir des industries wallonnes*, dans *Premier Congrès des Socialistes wallons*, 8-9 janvier 1938 à Liège, p. 268, Huy, Imprimerie coopérative, [s.d.]. – *Autour du Congrès des Socialistes wallons*, dans *L'Action wallonne*, 15 janvier 1938, p. 1.

(29) FHMW, Fonds François Van Belle, Concentration wallonne, Neuvième congrès, 18 décembre 1938 à Namur, Section économique, A. Marquet, p. 4.

(30) Maurice FIRKET, *Pour un régime économique nouveau*, coll. *Les documents wallons*, p. 8, Liège, Éditions de l'Action wallonne, 15 avril 1939.

(31) *Ibidem*, p. 10.

nos chefs d'industrie, jadis ingénieurs formés en Wallonie, résidant en Wallonie, vivant en Wallonie, ils ont été remplacés : *Aujourd'hui, ce sont des financiers bruxellois. Tout sentiment wallon les a quittés. Ils salonnent à Bruxelles, n'accordent pas le moindre intérêt à la Wallonie et sont disposés à la dépouiller de telle ou telle industrie, s'il est établi que son transfert en Flandre leur permettra de réduire de quelques pour-cent son coût de production. Leur patriotisme wallon s'est arrêté à la limite du portefeuille.* En fait, c'est dans la création d'un Conseil économique wallon, à l'instar du *Vlaamsch economisch Verbond*, que Maurice Firket voit des ébauches de solutions temporaires pour éveiller le sens de la communauté wallonne chez les industriels et protéger l'économie régionale. Quant aux solutions efficaces et d'avenir, le professeur liégeois les voit dans le fédéralisme – *il nous serait possible notamment de ramener, par une législation appropriée, les sièges sociaux de nos établissements industriels en Wallonie* –, dans la création de centres de recherches wallons pour le développement d'industries nouvelles qui pourraient nous apporter une spécialisation justifiant l'exportation de nos produits, et dans une entente économique étroite avec la France.

3. L'incapacité du nouveau (1945-1980)

Pour la période 1945-1975, Pierre Lebrun a mis en évidence, d'une part, le règne de l'Etat keynésien sur une Belgique dirigée par la haute finance bruxelloise, mais dans lequel s'insère une bourgeoisie flamande qui s'efforce d'appliquer une politique « territorialiste ». D'autre part, la même périodisation, mais liégeoise, fait apparaître *l'incapacité du nouveau, c'est l'exploitation à court terme de capacités de production, que l'on ne rajeunit pas, par la haute finance privée.* Ce qui est vrai pour Liège apparaît, en l'occurrence, exact pour l'ensemble de la Wallonie. De plus, rien ne permet aujourd'hui, de considérer que cette incapacité ne se soit pas poursuivie, largement, au delà de 1975, sinon de 1980.

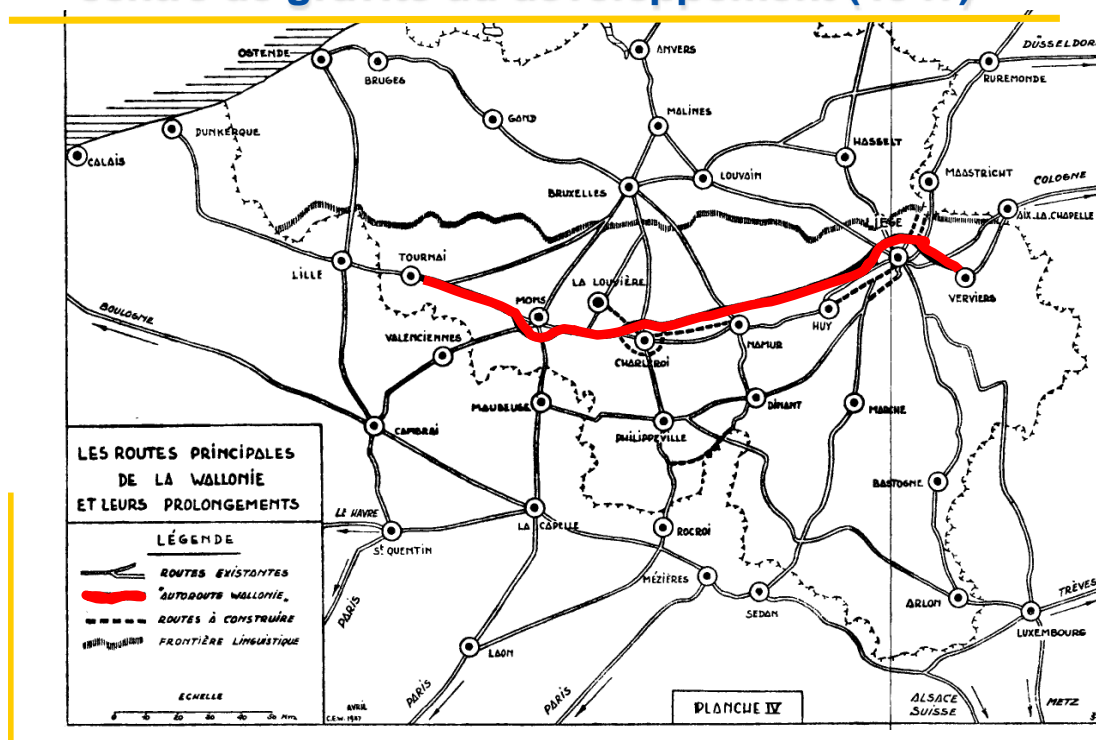
Le Conseil économique wallon est mis en place à la Libération. Englebert Renier, président de la Chambre de Commerce de Liège, est chargé d'établir un inventaire méthodique des problèmes économiques wallons et de réunir une documentation appropriée. Des sections sont créées à Charleroi et à Bruxelles, tandis que des commissions se forment autour des préoccupations futures : urbanisme, finances, affaires sociales. En novembre 1944, le Conseil économique sort de la clandestinité, sous la direction de François Van Belle, et c'est le 21 juillet 1945 que paraissent au *Moniteur* les statuts de cette association chargée d'*empêcher l'émigration de l'industrie wallonne, de soutenir les industries existantes, de susciter et d'encourager la création d'industries nouvelles en Wallonie*, et de veiller à la sauvegarde des intérêts wallons dans le cadre national et international ⁽³²⁾.

Intitulé *Economie wallonne*, le Conseil économique wallon a présenté, le 20 mai 1947, le résultat de l'enquête dont le gouvernement l'avait chargé en réponse aux griefs exposés lors du Congrès national wallon de 1945. Ce document de 247 pages révèle *une carence généralisée dans les différents domaines de l'économie wallonne.* D'abord, la Wallonie souffre de maux structurels : dépérissement démographique – depuis 1932, *la population wallonne est en régression continue* – ; vieillissement de l'industrie, particulièrement en ce qui concerne l'industrie extractive et l'industrie lourdes ; insuffisance de l'équipement économique et des moyens de communication rapides ; centralisation administrative bruxelloise de plus en plus poussée – *la centralisation est, pour l'Etat, une solution de facilité, mais une source de difficultés pour les citoyens* – ; concentration financière et de la décision économique dans la capitale du royaume : *le mouvement des affaires wallonnes est donc, pour une grande part, entre les mains de personnes qui n'habitent pas la Wallonie. On peut*

(32) *Ibid.*, p. 21 sv. – Emile CORNEZ, *Le temps grandit tout ce qui est fécond*, dans *Revue du Conseil économique wallon, Notre dixième anniversaire*, septembre - octobre 1955, p. 20-32. – *La naissance du Conseil économique wallon*, dans Fernand SCHREURS, *Contribution à l'histoire du mouvement wallon, 1919-1945*, p. 23-26, Liège, Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, 1959.

appréhender que la prospérité de la Wallonie ne constitue pas leur souci essentiel et que, par conséquent, elles n'aient aucune propension spéciale à y réinvestir de nouveaux capitaux, si elles jugent que tel n'est pas leur intérêt immédiat (p. 125). Analysant l'évolution de l'industrie wallonne, le rapport établit que plus des deux tiers (67 %) des capitaux investis dans les industries traditionnelles à faible rentabilité sont investis en Wallonie, tandis qu'il n'y est investi que moins du tiers des capitaux des industries à forte rentabilité (32%) (p. 158). Ensuite, le rapport relève que le pouvoir central a systématiquement négligé la Wallonie pour porter sa sollicitude vers Bruxelles et vers la région flamande. Les exemples sont parlants : de 1920 à 1938, 1.700 millions dépensés en Flandre et à Bruxelles pour construire des voies navigables – sans compter le canal Albert – contre 341 millions en Wallonie soit une répartition de 83,6 % contre 16,4 %, centralisation routière sur Bruxelles et fluviale vers Anvers, refus de construire un axe Tournai - Verviers et construction d'autoroutes dans la seule Flandre. Quant aux chemins de fer, la situation y est paradoxale : *alors que les lignes nouvelles que l'on crée en Flandre sont destinées à promouvoir un développement futur, on exige que les lignes dont les Wallons demandent l'établissement répondent à un besoin immédiat de trafic* ⁽³³⁾.

L'autoroute de Wallonie, comme changement de centre de gravité du développement (1947)



Pour remédier à cette situation, le Conseil économique wallon propose de mettre en œuvre un plan d'ensemble de redressement de l'économie wallonne, basé sur une politique de grands travaux et de modernisation des voies de communication – dont l'autoroute « Wallonie » et l'électrification des chemins de fer –, sur une politique familiale d'encouragement aux jeunes ménages et de création de logements, sur une politique d'aide intensive au rééquipement des établissements industriels et à leur spécialisation, sur une politique de décentralisation économique et financière, ainsi que sur une politique très volontariste de formation et de développement en matière agricole. Le rapport souligne également la nécessité de permettre à une société paraétatique – comme la SNCI, mais largement décentralisée – d'aider à la création d'entreprises nouvelles, notamment par des participations en capital. De même, le

(33) *Economie wallonne, Rapport présenté au gouvernement belge par le Conseil économique wallon le 20 mai 1947*, p. 238, Liège, Conseil économique wallon, mai 1947.

CEW préconise le développement de la recherche, ainsi qu'une plus étroite collaboration des instituts de recherches industriels avec les universités. Enfin, de larges analyses sont consacrées à la nécessité d'améliorer l'agriculture wallonne, ainsi que la politique économique extérieure, pour plaider une fois encore pour le rapprochement avec la France. *Conçu sur des bases larges, exécuté par des hommes actifs et entreprenants, un tel plan est de nature, en peu d'années, à modifier considérablement les conditions de développement de l'économie wallonne et à constituer pour elle une véritable rénovation. C'est cela qu'attendent du gouvernement les dirigeants de l'économie wallonne. En lui adressant ce pressant appel, ils ont conscience de servir, non seulement la cause de leur région, mais l'intérêt du pays tout entier.*

Les remèdes gouvernementaux urgents qui sont espérés tardent à venir, malgré le fait que la situation de la Wallonie se dégrade sans cesse. Les premiers espoirs qu'apporte l'Europe, au travers du Plan Schuman sont eux-mêmes sujets à caution. À l'initiative d'André Renard, les congrès extraordinaires de la FGTB de 1954 et 1956 vont inscrire les réformes de structure au programme du syndicat socialiste interprofessionnel. Il s'agissait pour l'organisation syndicale, d'adopter un plan d'urgence en vue de faire face aux freins mis à l'expansion économique. Le rapport qui est présenté au Congrès de 1954 s'intitule *Situation économique et perspectives d'avenir*. Réclamant une *planification souple*, avec ce qu'on appellera plus tard une initiative industrielle publique – c'est-à-dire la création d'entreprises par les pouvoirs publics –, le Congrès des 30 et 31 octobre 1954 revendique la nationalisation de l'énergie, la coordination des investissements et de la politique financière, la création d'une société publique de participation, un haut commissariat à l'emploi, la démocratisation de l'enseignement, la modification du régime fiscal, l'élaboration d'une politique des transports, de l'infrastructure, du logement, etc. Ces revendications, qui ne sont pas marginales sur le plan européen puisque certaines mesures sont déjà effectives en France ou en Grande-Bretagne, se font d'ailleurs moins dans l'optique marxiste d'une appropriation des moyens de production – et donc d'un transfert de propriété – que dans celle d'un transfert de pouvoirs des secteurs-clefs de l'économie (énergie, crédit, etc.) à l'État. Ce plan est complété fin octobre 1956, lors d'un nouveau congrès de la FGTB, par le rapport *Holdings et démocratie économique* ⁽³⁴⁾. Ainsi, ce qu'André Renard réclame – et il le montrera dans les *Opérations Vérités* lancées par la FGTB en 1958-1959 – c'est le contrôle public sur les holdings, de manière à déposséder ceux-ci du pouvoir qu'ils exercent sur l'ensemble de l'économie, au travers de leurs filiales et des assemblées générales des sociétés. Au delà du rôle joué par André Renard dans la définition de cette politique, Francis Bismans y a d'ailleurs relevé l'influence de l'économiste keynésien liégeois Paul Lambert ⁽³⁵⁾. La revendication portée par la FGTB débouche, en 1960, sur la création d'un Bureau de Programmation – qui deviendra le Bureau du Plan en 1970 –, mais dans les années soixante, cet outil restera un sage organe d'étude plutôt qu'un lieu d'impulsion tel qu'imaginé par André Renard et ses amis.

C'est devant un parterre de personnalités – dont une quarantaine de parlementaires de tous partis – que le 18 janvier 1960, Emile Cornez, gouverneur du Hainaut et président du Conseil économique wallon, évoque dans la grande salle *archicomble* de l'hôtel de ville de Charleroi, l'agonie économique de la Wallonie. La *désindustrialisation a commencé*, proclame-t-il. Relayant la réponse faite par le ministre des Affaires économiques Jacques van der Schueren, à une question du sénateur socialiste de Mons-Soignies, Hyacinthe Harmegnies, et la perte programmée de 49.000 emplois dans les mines wallonnes avant la fin 1963, Emile Cornez annonce que *sur nous tous, sur nos familles, sur nos enfants, pèse une terrible menace, celle de la fermeture prochaine de nombreux charbonnages sans compensations positives dans d'autres secteurs d'activité. Cette menace qui fait courir un danger mortel à l'économie*

(34) FGTB, *Holdings et démocratie économique*, Liège, Impredi, 1956.

(35) Francis BIESMANS, *Croissance et régulation, La Belgique 1944-1974...*, p. 483 sv.

wallonne, risque, en outre de compromettre définitivement l'équilibre économique de la nation ⁽³⁶⁾.

Parlant de réactions en chaîne, de répercussions inévitables sur les autres secteurs industriels, Emile Cornez évoque un *désastre* de 100.000 emplois perdus en Wallonie, une amputation de production de charbon de 12 millions de tonnes, *une réduction annuelle du revenu régional de quelque 10 milliards de francs*. Le président du CEW ajoute à ce scénario l'analyse des pertes d'emplois en Wallonie. *Personne ne contestera le drame de certaines industries régionales. C'est en effet d'un déclin latent, mais généralisé qu'il s'agit*. Passant en revue les forces et les faiblesses de la région, la mauvaise place de celle-ci dans les pôles de croissance européens, l'absence d'infrastructures pour s'y raccrocher, Emile Cornez estime que *c'est l'avenir même de la Wallonie qui est en cause, que la situation est plus grave qu'elle ne l'a été à aucun moment de notre histoire*. Et le gouverneur du Hainaut d'estimer que *toute l'industrie wallonne risque de se désagréger avant cinq ans si des mesures d'une ampleur égale au mal qui les aura provoquées, ne sont pas prises dans les délais les plus courts*. Dès lors, au nom du Conseil économique wallon, Emile Cornez en appelle à la lutte, *non pas une lutte contre les Flamands, ni contre les institutions, mais une lutte contre l'esprit de nonchalance, une lutte qui doit permettre aux Wallons de faire entendre la voix de la raison dans les couches les plus profondes de l'opinion nationale*. Le président du CEW avance trois idées-forces pour l'avenir : d'abord le fait que la position de la Wallonie est fondamentalement différente de celle des autres pays de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Ensuite, Emile Cornez souhaite voir proclamé et défendu le principe de la reconnaissance et de la solidarité nationales : puisque la Wallonie, grâce à son charbon et au labeur immense de ses travailleurs, ouvriers, techniciens, cadres et ingénieurs, a fait, indiscutablement, la prospérité de la Belgique, il n'est que juste que celle-ci se penche sur elle et lui consente les sacrifices passagers qui lui permettront d'amorcer le sauvetage de son économie. Enfin, le dernier principe-directeur énoncé par le président du Conseil économique wallon consiste à demander aux Flamands *de renoncer à attirer chez eux des entreprises qui n'ont aucune raison valable de nous quitter* ⁽³⁷⁾. En clôture de cette intervention faite devant plus de mille personnes, Emile Cornez dénonce les préjugés anti-wallons colportés sur les travailleurs de la région, avançant, chiffres de 1948-1958 à l'appui, que la moyenne des journées perdues en Wallonie n'est pas supérieure à la moyenne flamande. C'est donc, pour le président Cornez, vers les Affaires économiques, le Commerce extérieur, la CECA et la recherche scientifique, que la Wallonie devra pouvoir se tourner à l'avenir.

Le cadre législatif de la politique économique régionale en vigueur apparaît toutefois totalement très insuffisant, au moins dans son application. Les lois de juillet 1959 sont de deux types : celle du 17 juillet 1959 est une loi générale d'expansion économique dont les modalités s'appliquent à l'ensemble du territoire. La loi du 18 juillet 1959 – dite *loi régionale* – s'applique de manières modulées suivant les régions dites de développement en fonction de critères structurels : chômage, émigration nette, déplacements des travailleurs, problèmes de reconversion pouvant entraîner des pertes de revenus. Quinze régions de développement ont été identifiées, représentant 322 communes. Il a souvent été dit que la désignation de ces zones semble s'être faite davantage en fonction de données politiques et linguistiques que par applications des critères légaux. 900.000 habitants dans huit zones en auraient bénéficié en Flandre et 600.000 habitants dans sept zones en Wallonie. Les mécanismes d'aides appliqués sont divers : bonifications d'intérêt, garantie de l'État, subventions en capital, prêts sans intérêts, exonérations fiscales, etc.

(36) Emile CORNEZ, *La désindustrialisation de la Wallonie, péril national*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, novembre - décembre 1959, p. 1-20. – *L'amère Belgique*, dans *Wallonie libre*, février 1960, p. 1. – Voir aussi Emile CORNEZ, *L'avenir de la Wallonie*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, septembre - octobre 1958, p. 1-6.

(37) *Ibidem*.

Le solde annuel découlant de l'exécution du budget de l'État est passé de 5,8 milliards en 1956 à 35 milliards en 1960, l'essentiel du déficit provenant du budget extraordinaire. Ainsi, pendant cette période, la dette publique s'est accrue de 78,5 milliards, atteignant 396,1 milliards en 1960. Le gouvernement de Gaston Eyskens, ouvert aux libéraux, le 6 novembre 1958, va mettre en place une politique économique portant sur une période de cinq ans et destinée, à la fois, à opérer un redressement financier de l'État et à faire face à l'incidence budgétaire des événements congolais : Gaston Eyskens les chiffre à 6,6 milliards, pour lesquels un effort fiscal supplémentaire sera demandé aux contribuables. L'autre point principal du *Projet de loi d'expansion économique, de progrès et de redressement financier* est constitué par une réduction de 11 milliards des dépenses de l'État, essentiellement dans le secteur social, le traitement des fonctionnaires et les finances communales.

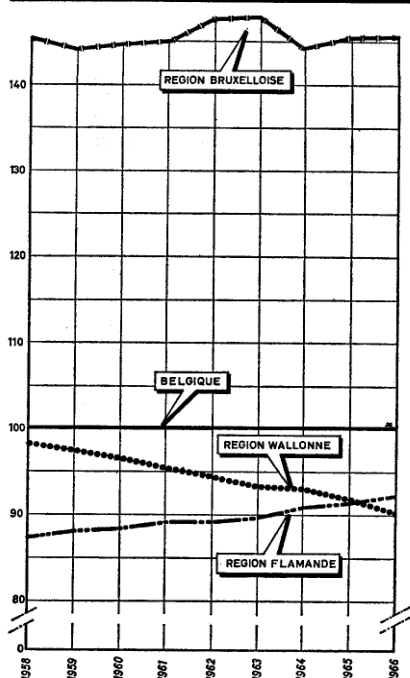
Dans les bassins industriels, la grève éclate le 20 décembre 1960, jour où la Chambre entame la discussion du projet de loi Eyskens, dont l'histoire retiendra le nom sous la forme de *Loi unique*. Elle va durer 34 jours. Déjà éclairé par la grève des métallurgistes de 1957 et celles contre la fermeture des charbonnages en 1959, André Renard constate la différence de réactions entre les classes ouvrières de Flandre et de Wallonie, liées aux évolutions différentes des économies des deux régions. Dès lors, le syndicaliste wallon estime que l'application du programme de réformes de structure de 1954 ne peut se réaliser qu'en Wallonie, tout en se dégageant de la structure politique de l'État belge, et ce, par le fédéralisme. Il va s'efforcer de réaliser ce programme au travers du Mouvement populaire wallon, puis d'étendre l'influence de celui-ci à l'ensemble de la société wallonne.

Il faut dire que la situation de la Wallonie ne cesse d'inquiéter les observateurs. Les problèmes économiques et sociaux s'y multiplient : comme le relève le Conseil économique wallon en mars 1967, ils ont pour noms *crise charbonnière, malaise sidérurgique, importance du chômage, décélération industrielle, inégale répartition des investissements, faiblesse du produit régional*, etc. Lors du congrès extraordinaire du CEW qui se tient à Bruxelles, sous la présidence de Pierre Clerdent, Paul Romus, administrateur principal de la Communauté économique européenne, met à son tour en évidence le déclin de la Wallonie en soulignant que le produit par habitant est tombé de l'indice communautaire 124, en 1955, à 86, en 1964. Et l'orateur *de flétrir l'inertie des différents gouvernements lorsqu'il s'agit de demander des aides ou des crédits destinés à la Wallonie*. Ce même économiste confirmera d'ailleurs, deux ans plus tard, que l'année 1966 a marqué un tournant dans les chiffres des régions flamande et wallonne, puisque cette année-là – et pour la première fois –, *le produit par habitant en région flamande dépasse celui de la région wallonne* ⁽³⁸⁾.

(38) Paul ROMUS, *L'évolution économique régionale en Belgique...*, p. 26.

La bifurcation de 1965 dans l'évolution 1958-67

EVOLUTION DE L'INDICE DU PRODUIT PAR HABITANT A PRIX COURANTS DES REGIONS BELGES (1958-1966)



- croissance annuelle moyenne du PIB de l'ordre de 2,5% et diminution de 3,1% de la part de la région wallonne dans le PIB de la Belgique ;

- en dix ans, retard de la croissance de l'ordre de 25% de la région wallonne par rapport à la région flamande ;

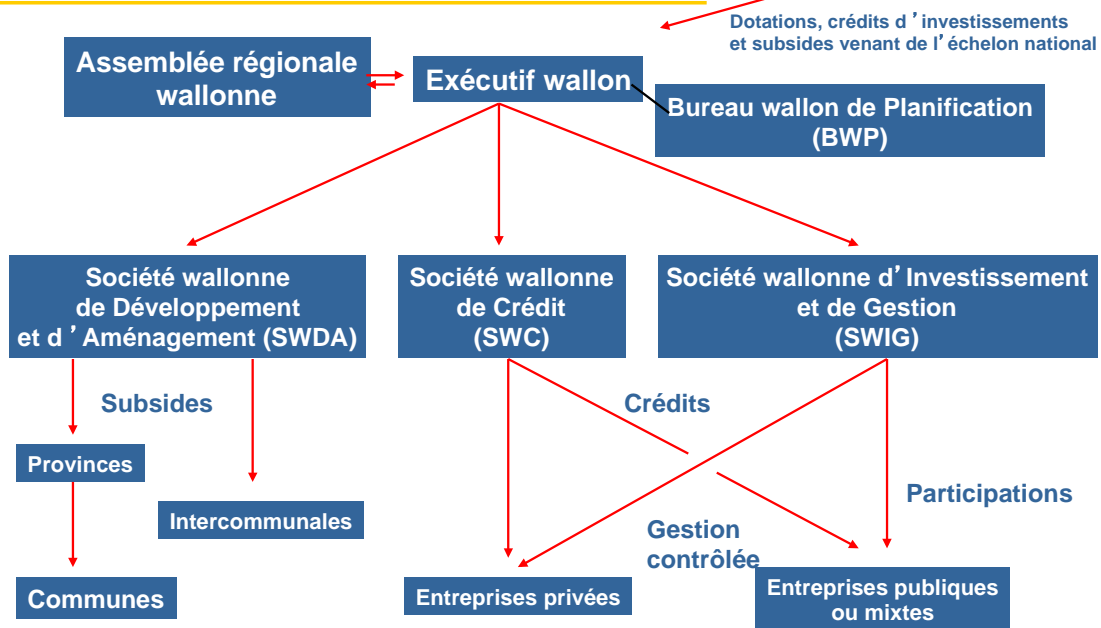
- croissance du produit intérieur brut par habitant le ramenant de l'indice 98,3% en 1958 à 90,5% en 1966 (Belgique = 100) ;

- maintien de la dépendance de la région à l'égard d'industries en faible expansion, en stagnation ou en déclin, et absence de dynamisme des branches qui sont en expansion en région flamande ; [...]

Paul Romus, 1968

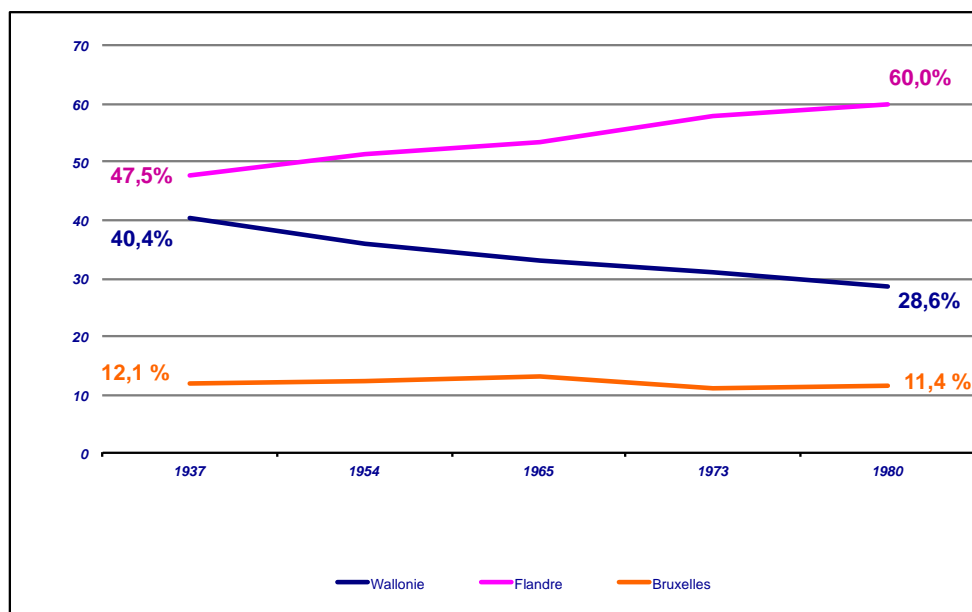
Le Congrès des Socialistes wallons, organisé les 25 et 26 novembre 1967 à Verviers présente un programme élaboré en commun par les militants du MPW et par les militants socialistes wallons qui étaient restés au sein de ce parti malgré les affrontements entre la structure du PSB et le mouvement wallon, depuis 1962. Ce programme comprend un important chapitre intitulé *Esquisse d'une politique de reconversion économique et sociale pour la Wallonie*. Une nouvelle fois, les socialistes wallons dénoncent l'impuissance de l'État belge unitaire à préserver la Wallonie du déclin. Esquissant une politique industrielle en vue d'un redressement structurel de la région, le rapport préconise la consolidation ou la création de quelques dizaines d'entreprises de haute qualité technologique, capables de se développer par la création continue de produits et de procédés nouveaux. C'est là que, selon le rapport, il faut faire porter par priorité l'effort de *capitaux publics pour la recherche et pour l'investissement*. Critiquant la loi du 14 juillet 1966 mettant à jour la législation de 1959 sur l'aide aux régions, les socialistes wallons considèrent que *cette politique s'avère comme un gaspillage des aides publiques et s'avère impuissante à communiquer une impulsion véritable à l'économie wallonne*. Enfin, fidèle à la conception renardiste de ses auteurs, le rapport décrit ses propositions en matières d'organes institutionnels du développement économique régional et de l'aménagement du territoire wallon : l'Assemblée régionale wallonne, l'Exécutif wallon, le Bureau wallon de Planification (BWP), la Société wallonne de Développement et d'Aménagement du Territoire (SWDA), la Société wallonne d'Investissement et de Gestion (SWIG), la Société wallonne de Crédit (SWC).

Les organes du développement économique régional et de l'aménagement du territoire wallon prônés par le Congrès des Socialistes wallons de Verviers (1967)



L'analyse de la répartition des activités de la Société générale de Belgique entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles, sur base des données de Jean-Rémi Sortia, montre bien l'évolution fatale pour l'industrie wallonne.

Répartition des activités de la Société générale de Belgique entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles (1937-1980)



d'après les données de Jean-Rémi SORTIA, *Présence de la Société générale de Belgique en Wallonie : 1900-1980*, dans *Wallonie* 86, n°74, 133-150, 1986.

La courbe du désinvestissement wallon se poursuit comme elle le fait depuis les années d'avant-guerre. En 1965, la Wallonie qui représente 33,2 % des activités de la Générale, n'en représente plus que 28,6 % en 1980. La part de la Flandre est passée de 53,5 à 60 % du portefeuille belge du holding ⁽³⁹⁾. Des constats semblables peuvent être faits pour d'autres groupes financiers, comme Brufina, Cofinindus, etc.

De surcroît, le déclin du bassin industriel wallon au sein de la Belgique, puis de l'Europe s'est trouvé intimement mêlé – la chronologie nous le suggère – d'une part, à la mutation des sociétés industrielles vers un autre paradigme technologique, économique, social et culturel, ainsi que, d'autre part, à la crise plus classique qui, dans les années 1970, a longtemps masqué le changement structurel. Comme l'a indiqué le sociologue Michel Molitor, l'impuissance de la société wallonne à maîtriser les processus de la mutation en cours a été augmentée par la fragilité de la région, déjà atteinte par la régression ⁽⁴⁰⁾. En tout cas, cette période a confirmé l'inadéquation de l'économie wallonne, et surtout de son sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, à s'inscrire dans la nouvelle Révolution industrielle, celle de l'information et de la connaissance. C'est assurément avec des visions différentes que les édiles politiques wallons ont constamment envisagé les structures de rénovation de l'espace et de l'économie wallonnes.

Au début des années 1970, trois vastes chantiers sont ouverts : la mise en œuvre de la loi Terwagne, les lois d'expansion économique et, plus généralement, la constitution de la Région wallonne, c'est-à-dire d'*une collectivité territoriale* ⁽⁴¹⁾.

La mise en œuvre de la Loi Terwagne du 15 juillet 1970 organise la planification et la décentralisation économique en créant trois institutions à vocation régionale : le Conseil économique régional pour la Wallonie (CERW), la Société de Développement régional et la section wallonne du Bureau du Plan. À la politique économique centralisatrice, il s'agit clairement de substituer une politique de conception et d'exécution qui, tout en conservant un caractère *national et global*, soit *résolument régionale* ⁽⁴²⁾.

(39) Cf. Jean-Rémi SORTIA, *Présence de la Société générale de Belgique en Wallonie : 1900-1980*, dans *Wallonie 86*, n° 74, p. 133-150.

(40) Cf. Michel MOLITOR, *Les conditions culturelles du développement*, dans *La Wallonie au futur, Vers un nouveau paradigme*, Cahiers n° 2, p. 52-53, Charleroi, Institut Destrée, 1987.

(41) Jacques BRASSINNE, *La réforme de l'État : phase immédiate et phase transitoire*, p. 4, dans *Cahier hebdomadaire du CRISP*, n° 857-858, 31 octobre 1979.

(42) Robert SENELLE, *La Constitution belge commentée*, p. 384, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, 1974.

Le Conseil économique régional pour la Wallonie est installé à Namur le 16 octobre 1971, par le ministre secrétaire d'État à l'Économie régionale wallonne. Organe consultatif, il prend le relais du Conseil économique wallon, association du Mouvement wallon née dans la clandestinité de la Seconde Guerre mondiale. Le 1^{er} juillet 1975, la Communauté européenne rend opérationnelle sa propre structure de lutte contre les disparités régionales par le lancement du Fonds européen de Développement régional (FEDER). Il s'agit de remédier aux déséquilibres structurels régionaux qui pourraient affecter la réalisation de l'union économique et monétaire européenne. De 1975 à 1982, des montants sont attribués à la Belgique qui applique la clef de répartition population-superficie-rendement de l'impôt des personnes physiques, soit 54 % à la Flandre, 37 % à la Wallonie et 8 % à Bruxelles. La Wallonie et la Flandre auraient reçu chacune 1,6 milliard de francs. Après avoir rejeté les premières propositions formulées par le ministre belge de l'Économie Willy Claes ⁽⁴³⁾, le 22 juillet 1982, la Commission européenne impose à la Belgique une délimitation des zones de développement en corrélation avec sa décision du 26 avril 1972 de limiter strictement les aides aux zones en retard de développement ⁽⁴⁴⁾. En septembre 1982, la Commission condamne la politique d'aides régionales menée par la Belgique, en remarquant que des aides injustifiées sont attribuées à la Flandre, alors que la Wallonie remplit précisément les conditions pour en bénéficier ⁽⁴⁵⁾. Lors de l'inauguration du Conseil économique wallon, le ministre Fernand Delmotte souligne que les nouveaux instruments issus de la loi Terwagne – Conseil économique régional, Bureau du Plan avec son aile régionale, Office de promotion industrielle et Société de développement régional – doivent concourir à la formation de cette volonté de la Wallonie de poursuivre la revitalisation de son économie. Mais l'objectif des efforts, pour un avenir qualifié de très proche, doit tendre à l'installation d'un véritable pouvoir régional afin de concevoir, organiser et contrôler le développement économique et social, mais aussi d'assurer la mise en place et l'exploitation des équipements collectifs. *À cette fin, il conviendra de mobiliser les forces créatrices et d'inventorier les atouts, la vocation, le destin de la région. Pour cela, il faut comprendre la région sur place, vivre avec elle, aimer son avenir, puisqu'on y vit et qu'on y restera* ⁽⁴⁶⁾. Ce pouvoir wallon a longtemps été si ténu que le mot même de *pouvoir* semblerait presque contestable. Lors de la réunion informelle de l'Assemblée des Parlementaires de la Région wallonne tenue à Mons en décembre 1979, ceux-ci – essentiellement socialistes et sociaux-chrétiens – insistent *pour que soient adoptés sans retard les textes qui concrétisent la réalité d'un pouvoir politique wallon constitutionnellement responsable devant une assemblée élue habilitée à prendre de véritables lois régionales* ⁽⁴⁷⁾. Aussi faible qu'il fût au début de son histoire, le pouvoir wallon s'est plusieurs fois métamorphosé depuis sa création. Simple département de l'Économie régionale wallonne dans le gouvernement central de 1968 à 1974, il a pris la forme d'un Comité ministériel des Affaires wallonnes avec, sur le plan législatif wallon, un Conseil régional consultatif lors de la Régionalisation provisoire, avant de renaître comme exécutif régional wallon en 1979 et, consacré par

(43) Cf. Serge de WAERSEGGER, *Aux yeux de la CEE, la Wallonie apparaît vieillissante mais non point misérable...*, dans *Le Soir*, 24 avril 1980.

(44) Cf. ID., *Une bouée européenne pour la Wallonie ?*, dans *Le Soir, L'Économie aujourd'hui*, 2 décembre 1983, p. A. (+ cartes). – Sur le plan des investissements en infrastructure ayant bénéficié d'un financement du Feder, les autorités belges n'avaient apparemment pas cherché à réduire les handicaps que l'on s'accorde à reconnaître à la Wallonie par rapport à la Flandre : 665, 2 millions de francs aux uns, de 1975 à 1979, contre 321,7 millions aux autres. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le fait d'y ajouter le concours FEDER pour les investissements en infrastructures des régions agricoles wallonnes défavorisées (+138,6 millions entre juillet et décembre 1979) n'y change rien. Plus d'un auteur relève d'ailleurs que, globalement, la Flandre aurait reçu 60 % des investissements, 60 % des crédits, et 70 % des emplois nouveaux créés dans les zones belges dites de développement (exemple : P. ROMUS, Administrateur principal à la CEE, dans *Revue communale de Belgique*, Janvier 1979, p. 7.) – René LUGUET, *Régions, Quel est le parent pauvre ?*, dans *L'Événement*, 8 mai 1980. – E.-J. LAURENT, *Strasbourg, M. Gendebien demande à l'Europe d'intenter une action en justice contre l'État belge*, dans *La Dernière Heure*, 3-4 mai 1980.

(45) Cf. Xavier MABILLE, *La législature 1981-1985*, p. 29, dans *Courriers hebdomadaire*, n° 1088, Bruxelles, CRISP, 13 septembre 1985.

(46) *Discours de Fernand Delmotte le 16 octobre 1971*, cité dans *Création et installation du Conseil économique régional pour la Wallonie*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, Juillet-décembre 1971, p. 10.

(47) *Résolution reproduite dans Combat*, 14 décembre 1979, p. 12. – *L'évolution politique*, dans *Wallonie libre*, 1er janvier 1980, p. 3. – ASSEMBLÉE DES PARLEMENTAIRES DE LA REGION WALLONNE, *Séance du lundi 10 décembre 1979, Compte rendu*. – Jacques DELEMONT, *Les élus wallons à Mons : un rendez-vous manqué*, dans *4 Millions* 4, 13 décembre 1979, p. 6. – E. J. LAURENT, *Drapeaux et chants wallons pour les parlementaires réunis à Mons*, dans *La Dernière Heure*, 11 décembre 1979, p. 6.

les lois d'août 1980, d'être responsable devant un Conseil régional. Depuis 1989, et plus encore depuis 1995, le pouvoir wallon est celui d'une entité fédérée incarnée par un Parlement et un gouvernement.

Pour tenter de répondre aux préoccupations économiques et sociales des Wallonnes et des Wallons, le gouvernement Eyskens-Merlot a créé, dès sa constitution en 1968, un poste de ministre secrétaire d'État à l'Économie régionale wallonne. En vertu d'un accord approuvé par le Premier ministre et passé entre le ministre des Affaires économiques, Joseph-Jean (dit J-J.) Merlot, et les deux ministres secrétaires d'État à l'économie régionale, André Vlerick et Fernand Delmotte se sont vu confier les compétences en matière d'études et d'enquête économiques lorsqu'elles portent sur une région déterminée. De même, l'exécution de la politique des parcs industriels et l'assainissement des sites charbonniers relèvent de la compétence de l'Économie régionale ⁽⁴⁸⁾. Les secrétaires d'État ne disposent pas d'un budget propre pour mener leurs actions, mais peuvent puiser dans une enveloppe de cinq milliards de francs en crédits d'engagement et n'ont pas à en référer au ministre des Affaires économiques pour les interventions régionales jusqu'à concurrence d'un montant de 100 millions de francs ⁽⁴⁹⁾. En fonction depuis le 17 juin 1968, Fernand Delmotte a pu travailler dans le contexte économique favorable de la fin des années 1960, moment où – sauf dans le secteur de l'emploi, lui-même en progrès – l'évolution de l'activité industrielle de la région wallonne est pratiquement parallèle à celle de la Belgique. Le département de l'Économie régionale permet de créer une certaine unité politique régionale face à ce que Fernand Delmotte qualifie de *chauvinisme sous-régional* et qui a constitué un frein majeur au développement économique, tandis que des entreprises étaient conduites par ceux que le ministre désigne comme des *fossiles industriels sans connaissance du management*, pratiquant le *profitariat immédiat*, sans investissement en études ni en recherches. Pour le sénateur de Soignies, *la somme de nos malheurs a été telle que nous nous trouvons devant dix mille affamés auxquels on jette dix mille croûtons de pain. Ils sont bras dessus, bras dessous pour clamer leurs exigences, mais ils s'affrontent quand il y a quelque chose à gagner* ⁽⁵⁰⁾. Alors que Fernand Delmotte a disposé de plus de trois ans et demi pour développer son département de l'Économie régionale wallonne, son successeur Edouard Close, secrétaire d'État à l'Économie régionale wallonne, adjoint au ministre des Affaires économiques, ne reste en place que quelques mois, de janvier à novembre 1972. Le contexte économique et social a changé. La crise est là qui frappe à la porte. L'emploi devient une préoccupation majeure et urgente. En janvier 1973, quand Edmond Leburton remplace Gaston Eyskens et devient – pour un an à peine – le dernier Premier ministre wallon du gouvernement belge au XX^e siècle, c'est au libéral Jean Defraigne que le Département est confié, jusqu'en janvier 1974. Le secrétaire d'État liégeois prend ses fonctions avec la conviction que les Wallons eux-mêmes n'ont pas toujours consacré les moyens nécessaires aux objectifs essentiels d'une stratégie de reconversion industrielle. Il relève des dispersions de travaux, du saupoudrage de moyens, un déficit de conscience régionale, un esprit de clocher et surtout des *signes évidents d'archaïsme* face à la nouvelle révolution industrielle : celle du *calcul électronique et de l'automatisme* ⁽⁵¹⁾.

(48) Cf. *Une interview du Ministre Delmotte, Six mois d'économie régionale... et la preuve est faite de sa nécessité*, dans *Journal du Centre et Indépendance*, 7 février 1969.

(49) Cf. Fernand DELMOTTE, *22 mois d'Économie régionale*, slnd [1970]. – *L'Économie régionale après un an d'efforts, Une interview exclusive du Ministre Delmotte, Propos recueillis par Pierre Stievenart*, dans *La Métropole*, 4 juin 1969.

(50) Fernand DELMOTTE, *22 mois d'Économie régionale...* – *L'Économie régionale après un an d'efforts*, ... Numéro de page ?

(51) Jean DEFRAIGNE, *L'économie wallonne, hier, aujourd'hui et demain*, dans *Wallonie 74*, n° 2, Conseil économique régional de Wallonie, p. 102.

La loi Perin-Vandekerckhove du 1^{er} août 1974, créant des institutions régionales à titre préparatoire à l'application de l'article 107quater de la Constitution, fixe provisoirement les limites des Régions, parmi lesquelles la Région wallonne. La loi dispose également que chaque région sera dotée d'un Conseil régional et d'un Comité ministériel des Affaires régionales. Le 25 novembre 1974, le Comité ministériel wallon se réunit pour la première fois, à Namur, sous la présidence d'Alfred Califice, ministre des Affaires wallonnes ⁽⁵²⁾, sorte de *Premier ministre pour sa région*, comme l'écrit *Le Soir* ⁽⁵³⁾. Outre son président, l'*exécutif wallon* comprend François Perin, ministre de la Réforme des Institutions, Antoine Humblet, ministre de l'Éducation nationale, Jean Gol, secrétaire d'État à l'Économie régionale, Louis Olivier, secrétaire d'État pour les Forêts, la Chasse et la Pêche, Robert Moreau, secrétaire d'État, adjoint au ministre des Affaires wallonnes, qui héritera quelques mois plus tard des Affaires sociales ⁽⁵⁴⁾. Le Comité ministériel des Affaires wallonnes (CMAW) systématise l'analyse des dossiers de mise en œuvre des lois d'expansion économique en créant une Commission permanente au sein du Cabinet du secrétaire d'État ⁽⁵⁵⁾. Il installe, le 22 janvier 1975, une Commission d'Écologie industrielle, présidée par le radiobiologiste Zénon Bacq et destinée à organiser la lutte contre la pollution, notamment par une analyse des dossiers "lois d'expansion économique". Cette Commission fera l'objet de l'attention des exécutifs suivants qui la feront travailler en liaison étroite avec la Commission consultative de l'Environnement, étant donné la connexité de leurs compétences ⁽⁵⁶⁾. Comme chacun de ses prédécesseurs, mais aussi de ses successeurs, Jean Gol intervient pied à pied pour tenter de soutenir les entreprises en difficulté et de sauver ce qui peut l'être : Grès de Bouffioulx ⁽⁵⁷⁾, Fabelta à Tubize, Glaverbel à Houdeng-Goegnies ⁽⁵⁸⁾, ACEC à Charleroi où, en réponse à un conflit social, Westinghouse a riposté par le *lockout* ⁽⁵⁹⁾. Le ministre liégeois s'investit aussi dans la rédaction d'un projet wallon qui prend la forme d'un rapport sur le redressement wallon, liste d'actions à mettre en place dès qu'un *pouvoir wallon* aura été créé, et qu'il présente en mars 1977 ⁽⁶⁰⁾.

(52) Cf. PIERRE LOPPE, *Première réunion de l'Exécutif wallon à Namur*, dans *Le Soir*, 26 novembre 1974. – *Le budget et la régionalisation*, p. 47-48, Secrétariat d'État au Budget, juin 1975.

(53) *Le gouvernement pose les fondements des prochaines exécutifs régionaux*, dans *Le Soir*, 25 septembre 1974.

(54) Cf. PIERRE LOPPE, *Première réunion de l'exécutif wallon à Namur*, dans *Le Soir*, 26 novembre 1974.

(55) Cf. Arrêté ministériel du 27 février 1975 créant la Commission permanente pour l'examen de la structure des entreprises.

(56) *Les décisions de l'Exécutif wallon*, dans *Le Peuple*, 3 avril 1980. – En Wallonie, *A quand le véritable démarrage de la reconversion ?*, dans *Le Drapeau rouge*, 3 avril 1980.

(57) Cf. Jean GUY, *Vers une nouvelle société (bis) des Grès de Bouffioulx ?*, dans *La Nouvelle Gazette*, 2 juillet 1974.

(58) Cf. *Le destin de l'industrie verrière belge*, dans *Courrier hebdomadaire*, n° 673, Bruxelles, CRISP, 21 février 1975.

(59) François CAMMARATA et Pierre TILLY, *Histoire sociale et industrielle de la Wallonie (1945-1980)*, p. 188, Bruxelles, EVO, 2001.

(60) Cf. *Le PRLW propose un plan de redressement wallon*, dans *La Libre Belgique*, 4 mars 1977.

Après les négociations gouvernementales qui mènent vers le Pacte d'Egmont, le socialiste Guy Mathot devient ministre des Affaires wallonnes et président du Comité ministériel des Affaires wallonnes. Il sera secondé, à partir d'octobre 1978, par Robert Urbain (PS) en tant que secrétaire d'État à l'Économie régionale⁽⁶¹⁾. Alfred Califice est secrétaire d'État aux Affaires wallonnes pour les compétences sociales⁽⁶²⁾. Quant au Conseil régional wallon, il est supprimé par la loi du 20 juillet 1977. La tâche semble plus ardue encore pour la nouvelle équipe wallonne que pour celles qui l'ont précédée. Au poids du déclin des secteurs de la première industrialisation s'ajoute l'approfondissement de la crise internationale et donc l'urgence accrue d'une reconversion. Le nombre de chômeurs complets indemnisés a doublé en Wallonie de 1974 à 1977, passant de 141.000 à 296.000⁽⁶³⁾. Sous la présidence de Guy Mathot, le Comité ministériel wallon rédige un *Plan de Redéploiement et de Relance économique*. Ce programme d'action prioritaire porte à la fois sur un renforcement des moyens de la SDRW, la formation de managers publics, l'apport de capitaux publics à risques aux entreprises performantes, la recherche des brevets et de nouveaux marchés⁽⁶⁴⁾. Guy Mathot veut favoriser les liens entre la recherche et l'industrie. Dès lors, il crée des centres de transposition dans le but de susciter de nouvelles activités économiques sans laisser échapper les retombées de la recherche appliquée. Il s'agit de mettre à la disposition des inventeurs les structures permettant de mettre au point des prototypes, de prendre les brevets nécessaires, de réaliser des études de marchés, de trouver une entreprise intéressée par le produit ou de développer une entreprise publique pour en réaliser la production⁽⁶⁵⁾. Mettant en œuvre un point important de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, le Conseil ministériel des Affaires wallonnes décide, par arrêté du 15 décembre 1978, la création de la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) et approuve, quelques jours plus tard, les statuts de cette société anonyme de droit public. Cette institution – réclamée par le Rassemblement wallon depuis 1974⁽⁶⁶⁾ – sera appelée à se substituer progressivement à la SDRW⁽⁶⁷⁾.

Le poids des changements structurels continue à peser sur la Région wallonne. Le taux de croissance de la production industrielle en Wallonie a été négatif de 1974 à 1979, tandis que l'emploi industriel dans l'emploi salarié a régressé de 42,7 à 32,1 % de 1972 à 1979⁽⁶⁸⁾. C'est avec la conviction que le temps joue contre la Wallonie – et donc animé par un sentiment d'urgence – que Jean-Maurice Dehousse, *ministre de la Région wallonne*, prend la tête de l'exécutif régional wallon⁽⁶⁹⁾. L'exécutif se réunit pour la première fois à Namur, le 25 avril 1979. Outre le ministre socialiste, y siègent les deux secrétaires d'État adjoints au ministre de la Région wallonne : les Namurois Bernard Anselme (PS) et Antoine Humblet (PSC). Ce dernier sera remplacé par le démocrate-chrétien carolorégien Philippe Maystadt, le 15 octobre, après la constitution du gouvernement Martens II. Immédiatement, le nouvel exécutif s'impose de travailler selon le principe de la collégialité. La nouvelle équipe dispose d'un budget de 41 milliards de francs en moyens d'actions et de 19 milliards en moyens de paiement.

(61) Cf. *Objectifs prioritaires à l'Économie régionale wallonne : l'emploi et l'expansion des PME*, dans *La Nouvelle Gazette*, 5 juillet 1977.

(62) Cf. *Pour améliorer l'habitat en Wallonie... et promouvoir l'accès au logement pour tous*, dans *Le Peuple*, 5 juillet 1977.

(63) Cf. Guy SPITAELS, *Perspective de l'évolution de l'emploi en Wallonie*, dans *Wallonie 78*, n° 2.

(64) INSTITUT DESTREE, ARCHIVES YVES DE WASSEIGE, *Discours d'Alfred Califice, Décembre 1976 - Octobre 1977*, Alfred CALIFICE, *Ministre de la Prévoyance sociale, secrétaire d'État aux Affaires sociales wallonnes, Dans une crise qui se prolonge, Discours prononcé à l'Assemblée générale de la démocratie chrétienne de Charleroi*, 10 décembre 1977, p. 10.

(65) Cf. Nina BACHKATOV, *Le démarrage du Centre de Recherche et d'Industrialisation de Nivelles, Un nouveau centre de transposition wallon*, dans *La Dernière Heure*, 21 mai 1979. – *La recherche et ses applications directes en Wallonie*, dans *La Libre Belgique*, 17 octobre 1978. – CETEL, MMRA, CRIN (Hainaut, Brabant wallon et Liège (Bonnelles). Centre de Transposition Semi-industrielle de la Recherche appliquée (TSIRA) Charleroi (UT).

(66) Jacques VAN SOLINGE, *Le RW exige que le holding public projeté par M. Oleffe soit régionalisé*, dans *Le Soir*, 21 novembre 1974. Cette SNI nouvelle formule recevrait une structure dédoublée comprenant deux sociétés régionales d'investissements (SRI) – une flamande et une wallonne – au sein desquelles la région bruxelloise pourrait être représentée par un délégué. [...]

(67) Jacques VAN HOOREBEKE, *Les futurs organes régionaux menacent-ils la SDRW ?*, dans *Le Soir*, 23 juin 1978.

(68) Cf. Melchior WATHELET, *L'innovation pour l'emploi, Livre blanc pour une politique des technologies nouvelles*, Bruxelles, Région wallonne, s.d., p. 8.

(69) Cf. A. WYCKMANS, *Jean-Maurice Dehousse : "Le déclin wallon est délibérément provoqué. Le contrat unitaire n'est plus rempli"*, dans *Le Peuple*, 13 septembre 1979.

En charge de l'économie régionale, Philippe Maystadt veut rajeunir le visage de la Wallonie et incarner une forme de *réalisme wallon* ⁽⁷⁰⁾.

Un nouvel exécutif wallon mis en place, le 18 mai 1980, dans le cadre du gouvernement Martens III est à nouveau présidé par Jean-Maurice Dehousse et composé du social-chrétien Pierre Mainil et du libéral André Bertouille. Après de difficiles négociations, le libéral André Damseaux prend la tête de l'exécutif jusqu'en octobre, avant de céder à nouveau la barre à Jean-Maurice Dehousse ⁽⁷¹⁾. Le débat d'investiture de l'exécutif wallon qui se déroule début février 1982 est houleux. Les députés Serge Kubla, au nom du PRL, et André Tilquin pour le PSC, plaident pour la fusion des exécutifs communautaire et régional ⁽⁷²⁾. Les analyses demandées au Conseil économique régional wallon par l'exécutif montrent, au premier semestre 1982, le déclin ou la stagnation de pratiquement tous les secteurs économiques : sidérurgie, ciment, verre, carrières, papier ⁽⁷³⁾. Le constat est celui d'un effondrement de l'emploi industriel : 91.000 emplois ont été perdus de 1972 à 1980, soit 26 %. Le chômage dans la Région s'aggrave constamment. Il atteint le nombre de 137.451 en août 1981, soit 17,8 % de la population assurée contre le chômage. L'emploi indépendant a lui aussi chuté de 21.000 unités de 1972 à 1980, soit 11 % ⁽⁷⁴⁾. Or, souligne le CERW, la Région wallonne ne dispose toujours que d'un peu plus de 1 % des moyens d'actions que prélève l'État belge sur la Région ⁽⁷⁵⁾. Alors que la politique de redressement que mène le gouvernement central devrait aider la Région à sortir de ses difficultés, l'impact en sera faible. La production industrielle wallonne va moins bien profiter de la politique économique inaugurée en février 1982 que les deux autres régions du pays. Selon l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (IRES), la production industrielle wallonne n'a cessé de décroître entre octobre 1981 et la fin 1982. Depuis le début 1982, la production industrielle se situe en dessous du niveau de 1970 ⁽⁷⁶⁾.

De 1982 à 1985, l'exécutif mène une politique de restructuration de l'économie régionale par l'intervention de la Région dans les investissements des entreprises en difficulté. À nouveau, les coups portés à l'industrie wallonne sont durs, comme la fermeture en 1983 de la raffinerie Chevron à Feluy, installée onze ans auparavant ⁽⁷⁷⁾. Alors que l'Exécutif met en place des invests pour appuyer sa politique économique ⁽⁷⁸⁾, il multiplie ses appuis aux entreprises : Uniroyal-Englebert à Herstal, Casterman à Tournai, Prayon-Ruper à Engis, Jadot à Beloeil, Glaceries Saint-Roch à Auvélais, UCB - Bioproducts à Braine-l'Alleud, Cellulose des Ardennes à Harnoncourt, Hybritech à Liège, Glaverbel, Solvay ⁽⁷⁹⁾, etc. Près de 10 milliards de francs sont injectés dans ces politiques jusqu'en 1985. Parfois, la Région wallonne innove socialement comme chez Boch où elle mène une expérience de diminution du temps de travail par gain de productivité et embauche complémentaire ⁽⁸⁰⁾.

(70) Jean DALOZE, *Réflexion faite, réalisme wallon ?*, dans *La Libre Belgique*, 9 avril 1980.

(71) Cf. Jacques VAN SOLINGE, *Damseaux (PRL) et Dehousse (PS) seront tour à tour M. Wallonie*, dans *Le Soir*, 26 janvier 1982, p. 2. – J.v.S., *Région wallonne et communauté française : respect des accords entre le PRL et le PS*, dans *Le Soir*, 14 octobre 1982, p. 2.

(72) Cf. Pierre BARY, *Majorité confortable à Namur pour l'exécutif wallon : étendue et limites de l'institution*, dans *Le Soir*, 10 février 1982, p. 2. – Jean Gol plaide pour la fusion : "L'originalité de la position du PRL est d'unifier la région wallonne et la Communauté française de Belgique en un seul Parlement et en un seul Gouvernement. Jean GOL, *Un fédéralisme original, Quel est l'avenir de l'État belge ?*, dans *Le Peuple*, 7 février 1980.

(73) Cf. TS, *Quand la Wallonie énumère patiemment ses faiblesses*, dans *Le Soir*, 2 septembre 1982, p. 3.

(74) Cf. *Rapport sur la situation économique de la Wallonie*, Secrétariat du Conseil économique régional wallon, Juin 1982, p. 4.

(75) Cf. *Ibid.*, p. 1.

(76) Cf. Guy DEPAS, *La crise pèse plus lourd en Wallonie*, dans *Le Soir*, 27 octobre 1983, p. 2.

(77) Cf. *Fermeture progressive de la raffinerie Chevron à Feluy (330 travailleurs)*, dans *La Wallonie*, 1^{er} septembre 1982, p. 7.

(78) Cf. Guy DUPLAT, *Le chaos des instruments de reconversion wallons*, dans *Le Soir*, 17 février 1984, p. 2. – Boëinvest, créé en juin 1983, avec un droit de tirage de sept milliards de francs, est déjà quasi vidé de sa substance pour avoir dû éponger les pertes de Cockerill-Sambre.

(79) Cf. *Décisions de l'Exécutif régional wallon*, dans *Le Rappel*, 22 novembre 1985. – *Exécutif Régional wallon, Aide aux investissements chez Uniroyal-Englebert à Herstal*, dans *La Wallonie*, 8 novembre 1985.

(80) Cf. *Boch : 92 millions d'aide de la Région au premier cobaye de la théorie Palasthy*, dans *Le Soir*, 6 décembre 1982, p. 6.

Lors de la réforme de 1980, des secteurs économiques entiers étaient restés nationaux : les charbonnages, la construction et la réparation navales, l'industrie du verre creux d'emballage, l'industrie textile et la sidérurgie. Cependant, à l'aube de 1981, contrairement aux engagements pris par le Plan gouvernemental, aucun investissement à moyen terme n'a été réalisé par l'État dans l'acier wallon, malgré la mise sur pied, à la suite des accords de 1978, de la Société de Financement de la Sidérurgie. Or les deux bassins wallons totalisent 117 milliards de dette⁽⁸¹⁾. Le 16 janvier 1981, les présidents des deux grandes sociétés sidérurgiques wallonnes, le Carolorégien Albert Frère et le Liégeois Julien Charlier annoncent leur volonté de fusionner Cockerill et Hainaut-Sambre. Le premier a en effet regroupé puis restructuré depuis le début des années 1970 une série de sociétés du "Triangle de Charleroi" qui s'appuyaient sur des établissements spécialisés : Hainaut-Sambre, Thy-Marcinelle, Monceau, Moncheret, les Laminoirs du Ruau, etc. Le second a, depuis plusieurs années, entamé une réforme profonde du management de son entreprise, réorganisé les outils en fonction des affinités du marché et fermé les équipements obsolètes⁽⁸²⁾. Ainsi, Albert Frère et Julien Charlier intègrent-ils dans leur stratégie la mise en place d'une entité wallonne de sidérurgie.

Melchior Wathelet, qui proclame tous les Wallons *actionnaires d'une Wallonie s.a.*⁽⁸³⁾, veut orienter l'action de son exécutif dans deux directions qu'il juge déterminantes pour l'avenir. D'une part, il s'agit de poursuivre les efforts déjà entrepris sous sa direction lors de la législature précédente dans le domaine du développement des technologies. Malgré un budget 1986 *misérable*, mais équilibré à 27,6 milliards de francs, l'Exécutif veut consacrer 4,72 % des disponibilités régionales à la recherche, contre 2,79 % en 1985. C'est l'aide aux entreprises qui est dès lors amputée des quatre cinquièmes⁽⁸⁴⁾.

(81) Cf. Pierre LOPPE, *Triangle de Charleroi : rationaliser pour survivre*, dans *La Libre Belgique*, 14-15 juin 1980, p. 23. – Michel QUEVIT, *La Wallonie : l'indispensable autonomie*, p. 84-86, Paris, Editions Entente, 1982. – Robert HALLEUX, *Cockerill...*, p. 208. N'a pas encore été cité.

(82) Cf. *Ibid.*, p. 203.

(83) Melchior WATHELET, *Nous sommes tous les actionnaires d'une Wallonie s.a.*..., p. 168.

(84) Cf. G.D., *Budget wallon : équilibre, mais dans la misère*, dans *Le Soir*, 6 juin 1986, p. 2.

IV. Les germes d'une reconversion (1986-2006)

Au vu de l'évolution du produit intérieur brut régional par habitant, les années 1979 à 1985 constituent, de toute évidence, une période de mauvaise conjoncture pour l'économie wallonne. Dans la foulée de la reprise américaine, puis française, dans la première moitié des années 1980, un certain redressement ne se dessine en Wallonie qu'à partir de 1986 : de 1985 à 1990, excepté en 1989, l'indice de la production industrielle wallonne augmente plus vite que l'indice belge ⁽⁸⁵⁾. Grâce à l'importance des investissements, le redressement va se poursuivre au delà de 1990, au point que l'on a pu considérer que, depuis 1986, la Wallonie est sortie de son déclin ⁽⁸⁶⁾. L'année 1988 s'avère d'ailleurs tout à fait exceptionnelle sur le plan de la croissance ⁽⁸⁷⁾. Ainsi, l'évolution de l'emploi salarié wallon, tant privé que public, s'accroît-il sensiblement cette année là : la création de 47.059 emplois permet de dépasser la barre symbolique des 800.000 employés régionaux ⁽⁸⁸⁾. Quant à la production industrielle wallonne, c'est en 1987 qu'elle connaît une reprise de 6,7 %, après un recul de 3 % depuis 1985 ⁽⁸⁹⁾. L'année suivante, en 1988, la croissance de l'économie wallonne s'élèvera de 5,9 % contre 4,2 % en Flandre, croissance obtenue grâce à la hausse des investissements qui ont augmenté de 25,2 % dans le secteur industriel et de 22,5 % dans le non industriel. Dès lors, comme l'annoncera l'Union wallonne des Entreprises : *depuis 1986, la Wallonie a emboîté le pas à la croissance flamande* ⁽⁹⁰⁾. Le redressement de la conjoncture depuis début 1987 se manifeste également par une décrue du chômage en 1988 ⁽⁹¹⁾.

(85) Cf. *La situation économique de la Région wallonne au 1^{er} janvier 1991*, Namur, Conseil économique et social de la Région wallonne, 30 juin 1991.

(86) Cf. Yves de WASSEIGE, *Reconnaître le développement économique de la Wallonie*, dans *Toudi*, Janvier-février 2001, p. 9.

(87) Taux d'accroissement annuel du PIB au coût des facteurs, à prix constants, par habitant. *Tendances économiques*, Namur, Ministère de la Région wallonne, Service des Études et de la Statistique, n° 1, Juin 1991, p. 18.

(88) Cf. *Ibid.*, p. 21.

(89) Cf. *Ibidem*, p. 25.

(90) CS, *Cocorico ! La croissance est plus forte en Wallonie qu'en Flandre*, dans *Le Soir*, 21 septembre 1989. – voir baromètre UWE - Le Soir, 31 mars 1989.

(91) Cf. Christian BINON, *Selon l'IRES, la Wallonie continuera à profiter de la croissance en 1989*, dans *La Nouvelle Gazette*, 27 décembre 1988.

Après les élections législatives du 13 décembre 1987, le Conseil régional élit Valmy Féaux à la tête de l'Assemblée le 3 février 1988⁽⁹²⁾. Dès le lendemain, le socialiste Guy Coëme devient ministre-président d'un exécutif composé de sociaux-chrétiens (Amand Dalem, Albert Liénard et Guy Lutgen) et de socialistes (Philippe Busquin et André Cools)⁽⁹³⁾. L'accord réalisé, au moment de la mise en place du gouvernement central, sur la nouvelle réforme de l'État et les tensions au sein du PS sur la question de la participation gouvernementale bouleversent l'échiquier politique. Le 11 mai 1988, le socialiste namurois Bernard Anselme prend la tête d'un nouvel exécutif de six ministres. La mise en œuvre de la loi d'août 1988 va faire passer le budget de la Région wallonne de 34 à 87 milliards de francs, compte tenu des transferts de compétences (travaux publics, emploi, secteurs économiques nationaux, politique des débouchés et exportations, etc.) issus de la nouvelle réforme de l'État⁽⁹⁴⁾. En outre, l'amélioration de la situation économique de la Wallonie, et en particulier, de sa sidérurgie, apporte de bonnes surprises : les remboursements anticipés d'emprunts par Cockerill-Sambre dégagent des marges de manœuvre nouvelles de 7,5 milliards de francs pour 1990, qui permettent de lancer un *Programme Plus* de politiques sélectives. Ce plan d'action de trois ans (1990-1992), qui fait l'objet d'un décret-cadre, est dédié à la qualité de la vie et s'appuie sur cinq axes : l'environnement (le traitement et l'élimination des déchets, la qualité des eaux, la conservation de la nature), la qualité du logement social, la politique régionale d'insertion à l'entreprise, la sécurité routière, la qualité du transport public de personnes⁽⁹⁵⁾. Le montant de 7,5 milliards sera réduit à 5,5 milliards après concession de plus d'un milliard à la Communauté française et ajustement à la réalité budgétaire⁽⁹⁶⁾. C'est que les enjeux économiques restent centraux pour la Région et les difficultés sérieuses, notamment dans ses fleurons que constituent la Fabrique nationale⁽⁹⁷⁾, Donnay⁽⁹⁸⁾ et les ACEC. À Charleroi, Alsthom, filiale de la Compagnie générale d'Electricité (CGE), a déjà repris la plus grande partie de l'entreprise : les divisions Énergie et Contrôle industriel⁽⁹⁹⁾, c'est désormais la division Transport qui est menacée. La Région a obtenu des soutiens importants de la Commission européenne, notamment l'inscription de territoires en Objectifs 2. Ainsi, de 1989 à 1991, la Wallonie bénéficie d'aides du FEDER et du Fonds social européen (FSE) pour un montant de 935 millions de francs dans le Hainaut (arrondissement de Charleroi, les communes de La Louvière, du Roeulx, de Morlanwelz, Binche et Anderlues). De son côté, Liège bénéficie de 1,147 milliard de francs pour la même période. Des zones agricoles défavorisées comme Marche-en-Famenne, Dinant ou Bastogne reçoivent aussi des aides substantielles⁽¹⁰⁰⁾. L'exécutif veut renforcer la SRIW et en faire *un vrai investisseur wallon*⁽¹⁰¹⁾. De nouveaux décrets sont élaborés pour réorganiser statutairement l'institution et lui accorder davantage d'autonomie⁽¹⁰²⁾. Votés le 27 novembre 1989 au Conseil régional wallon, ils permettent, d'une part, conformément aux dispositions de la loi de financement du 16 janvier 1989, d'accueillir le Fonds wallon de la Société nationale pour la Restructuration des Secteurs nationaux (SNSN), désormais régionalisée et, d'autre part, de créer des filiales spécialisées disposant d'une certaine autonomie.

(92) Cf. Valmy Féaux, *président du Conseil régional wallon : privilégier l'imagination, l'efficacité et l'audace*, dans *Journal de Charleroi*, 4 février 1988, p. 2.

(93) Cf. Paul PIRET, *Les Exécutifs nouveaux sont arrivés*, dans *Vers L'Avenir*, 3 février 1988, p. F. – Guy Coëme : *une Wallonie accueillante*, dans *Le Soir*, 4 février 1988, p. 3.

(94) Cf. *Le nouvel an des exécutifs : la tradition de Jules Destrée*, dans *Le Soir*, 17 janvier 1989.

(95) Cf. Léon FRANCKART, *Wallonie Plus*, dans *La Nouvelle Gazette*, 5 mars 1990. – Bernard Anselme et les 7,5 milliards en "plus", Cockerill-Sambre, et une excellente gestion, dans *La Wallonie*, 5 mars 1990. – BV, *Un Plus pour l'environnement wallon*, dans *Le Soir*, 5 mars 1990.

(96) Cf. Thierry EVANS, *L'exécutif wallon a bouclé son contrôle budgétaire, C'est un jeûne, pas une disette*, dans *Le Soir*, 30 mai 1990.

(97) Cf. Guy DEPAS, *FN sans avenir : le fusil est brisé...*, dans *Le Soir*, 8 juin 1990. – Lily PORTUGAELS, *La FN renflouée pour trois petits mois, La Société générale accorde une rallonge de 1,5 milliard. Un nouveau conseil d'administration est mis en place jusqu'en septembre*, dans *La Libre Belgique*, 8 juin 1990.

(98) Cf. B.M., *Une ardoise d'un milliard pour la région wallonne*, dans *Vers L'Avenir*, 5 mars 1993.

(99) Cf. GD, *ACEC sauvée par Frère et un groupe franco-wallon ?*, dans *Le Soir*, 8 février 1989.

(100) Cf. *Visite du Commissaire Bruce Milan, à Namur où M. Spitaels va plaider le développement économique de la Wallonie*, dans *La Lanterne*, 3 avril 1992.

(101) Guy DEPAS, *Un vrai investisseur wallon*, dans *Le Soir*, 27 janvier 1988, p. 4.

(102) Cf. Luc DELFOSSE et Guy DEPAS, *Recentrage économique wallon : la SRIW veut devenir majeure*, dans *Le Soir*, 8-9 avril 1989.

À la surprise générale, le 6 janvier 1992, le président du Parti socialiste, Guy Spitaels, fait le choix d'assumer la présidence du gouvernement wallon au moment où ni l'exécutif flamand ni l'exécutif fédéral ne sont encore constitués ⁽¹⁰³⁾. En quelques mois, le gouvernement met au point ce que Guy Spitaels qualifie de *projet le plus important de la législation* ⁽¹⁰⁴⁾ : les nouveaux décrets votés en juin 1992 sur l'aide à l'expansion économique qui révisent la loi de 1978 de réorientation économique ⁽¹⁰⁵⁾. Il s'agit d'adapter les textes à la législation européenne, mais aussi d'encourager l'industrie manufacturière ⁽¹⁰⁶⁾. Le ministre-président met fin à la commission permanente pour l'examen de la structure des entreprises ⁽¹⁰⁷⁾. Dans l'esprit de Guy Spitaels, il faut que la SRIW constitue *l'expression même de la volonté collective de développement économique de la Région wallonne* ⁽¹⁰⁸⁾. Le soutien aux entreprises reste plus que jamais nécessaire, qu'il s'agisse de jouer les pompiers ou d'appuyer les investissements qui permettront les développements futurs : New Tube Meuse, FNNH ⁽¹⁰⁹⁾, FN Moteurs, Durobor, Techspace Aero ⁽¹¹⁰⁾, Intermills, La Cellulose des Ardennes ⁽¹¹¹⁾, De Poortere, etc. Lors du Conseil européen de juillet 1993, le gouvernement wallon obtient la reconnaissance du Hainaut – dont le PIB par habitant atteint pourtant 77,3 % de la moyenne communautaire (et non 75 % comme l'exige la Commission) comme Objectif 1 (promotion du développement et de l'ajustement des zones en retard de développement) dans le cadre des Fonds structurels européens. Le *Plan de développement régional pour le Hainaut* est adopté, le 30 octobre 1993, par le gouvernement wallon. L'objectif de ce plan stratégique consiste à gagner 2 % de PIB, à raison de 0,5 % par an afin d'atteindre, à la fin du XX^e siècle, un produit intérieur brut de 79 % de la moyenne communautaire ⁽¹¹²⁾. Ce plan articule un certain nombre de priorités : l'économie et la recherche-développement, l'environnement et l'infrastructure, ainsi que le tourisme, la dimension humaine, l'éducation, l'insertion et la formation ⁽¹¹³⁾. Ce texte, coulé sous la forme d'un *Document unique de programmation* (DOCUP) et soumis le 10 novembre 1993, sera approuvé par la Commission européenne, le 14 juin 1994. Un certain nombre d'outils seront mis en place dans ce cadre, notamment dans le secteur de la recherche-développement et de la diffusion technologique : le Centre de Biologie moléculaire et médicale (IBMM) et CEDITI à Charleroi, MATERIA NOVA et MULTITEL à Mons, CERTECH dans le domaine de la chimie à Senefte, Terre et Pierre dans le secteur des carrières à Tournai, ou encore le Parc d'Activité scientifique du Crachet à Frameries ⁽¹¹⁴⁾. Le gouvernement wallon a fait de l'emploi un des axes de son action. En 1993, il élabore un *Plan pour l'emploi*, coup de fouet pour doper la Wallonie.

(103) Cf. Guy DALOZE, *Guy Spitaels a choisi la Wallonie, Le président du PS se proclame ministre-président de l'exécutif wallon, Symbolique, repli ou tremplin ? Questions...*, dans *La Libre Belgique*, 7 janvier 1992. – Dirk VANOVERBEKE, *Guy Spitaels prend la tête du gouvernement wallon*, dans *L'Echo*, 7 janvier 1992. – Thierry EVENS, *Guy Spitaels, rassembleur des Wallons, a été sacré à Namur : "J'y suis, j'y reste"*, dans *Le Soir*, 9 janvier 1992, p. 3.

(104) Thierry EVENS, *Lois wallonnes d'expansion économique, L'aide aux entreprises centrée sur l'emploi et la production*, dans *Le Soir*, 20 mars 1992. – Thierry EVENS, *Les lois d'expansion économique wallonnes face aux partenaires sociaux, Priorités emploi/production : bien, mais...*, dans *Le Soir*, 24 mars 1992.

(105) Cf. Dirk VANOVERBEKE, *Spitaels : "miser sur l'emploi"*, dans *L'Echo*, 3 juillet 1992.

(106) Cf. Thierry EVENS, *Expansion économique : les textes, L'aide à l'investissement, façon Spitaels*, dans *Le Soir*, 10 avril 1992. – J.E., *Les Verts rallient la majorité wallonne, Les écolos voteront les décrets Spitaels d'aide à l'investissement*, dans *La Libre Belgique*, 25 juin 1992. – Au Conseil régional, *Expansion économique : enfin !*, dans *La Wallonie*, 25 juin 1992. – F.P., *Conseil régional wallon, Décrets Spitaels : les leviers du développement wallon*, dans *Le Peuple*, 26 juin 1992, [Deux décrets Spitaels modifiant les lois d'expansion économique votés le 24 juin 1992].

(107) Cf. Guy DEPAS, *Spit crosse les invests wallons*, dans *Le Soir*, 29 janvier 1992.

(108) Guy SPITAEELS, *Propos recueillis par J-FL*, dans *Le Soir*, 29 novembre 1993.

(109) Cf. R.D., *FNNH : 2,6 milliards d'investissements*, dans *L'Echo*, 10 décembre 1993.

(110) Cf. M.D., *Techspace Aero : la région apporte 300 millions pour un plan de redressement*, dans *La Meuse*, 9 décembre 1993.

(111) Cf. Annie GASPARD, *La Région met un milliard sur la table, Cellulose : une réponse stratégique de Spitaels ?*, dans *Le Soir*, 10 novembre 1993.

(112) Cf. François DESCY, *A Tournai, Robert Collignon a stigmatisé "le démon du sous-régionalisme"* dans *Le Courrier de l'Escaut*, 18 mars 1994.

(113) Cf. *Objectifs 1 - Hainaut, Intenses négociations entre les Wallons et l'Europe*, dans *Le Peuple*, 29 mars 1994.

(114) Cf. Albert LIENARD, *De nouveaux outils régionaux*, dans Freddy JORIS, éd., *L'aventure régionale...*, p. 114. N'a pas encore été cité – Anne VINCENT, *L'Objectif 1 en Hainaut*, dans *Courrier hebdomadaire* n° 1534-1535, Bruxelles, CRISP, 1996. – Selon le commissaire Bruce Millan, "entre 1993 et 1999, le PIB/habitant de la Province est passé de 78 à 84 % de la moyenne communautaire tandis que 8000 emplois nouveaux ont été créés. Bruce MILLAN, *L'accession du Hainaut à l'Objectif 1*, dans Freddy JORIS, *L'aventure régionale...*, p. 215, Bruxelles, Luc Pire, 2000. – 6 ans et 730 millions d'écus au Hainaut (1,5 milliards € de 1994 à 2005 - plus de 60 milliard de francs belges -, 30 de 1994 à 1999, 27 de 2000 à 2005 Phasing out). Il faut y ajouter les budgets des fonds structurels en province de Liège, qui s'accroissent pour atteindre 3,6 milliards pour la période 1993-1999.

C'est Robert Collignon qui succède à Guy Spitaels en prenant la tête du gouvernement wallon, le 26 janvier 1994. Il sera reconduit à ce poste, avec le même partenaire social-chrétien, au lendemain des élections de juin 1995. En charge de l'Économie, le ministre-président Robert Collignon mène une politique de renforcement des *pôles d'excellence* existants : biogénétique et pharmaceutique dans le Brabant wallon, aéronautique à Charleroi, astronautique à Liège, environnement dans la région de Mons-Borinage, eau à Verviers, agroalimentaire à Gembloux, etc.⁽¹¹⁵⁾. Le gouvernement Collignon doit restructurer une nouvelle fois la sidérurgie wallonne et ses trois pôles : Cockerill-Sambre, Forges de Clabecq et Boël La Louvière. Une table ronde de la sidérurgie ainsi que de nombreux efforts – surtout budgétaires – permettront le maintien d'une sidérurgie intégrée à Clabecq grâce au partenaire privé Duferco, avec 1,5 milliard d'appui régional en deux ans⁽¹¹⁶⁾. Un nouveau partenaire, l'entreprise Hoogovens, sera trouvé pour les Usines Gustave Boël à La Louvière. Cockerill-Sambre quant à lui, après avoir racheté l'ancien *Kombinat* sidérurgique allemand Eko Stahl, le 22 décembre 1994, entre dans le Groupe français Usinor. Ainsi, par l'accord sidérurgique signé le 14 octobre 1998 à Namur, la Région vend 53,77 % de Cockerill-Sambre au Groupe Usinor. Après rachat des actions détenues par le public, Usinor détient 75 % du capital de Cockerill-Sambre⁽¹¹⁷⁾. À son tour, Usinor s'alliera, trois ans plus tard, avec l'Arbed et l'espagnol Aceralia pour constituer Arcelor, dans lequel la part de 25 % de la Région wallonne dans le capital de Cockerill Sambre, passée à 8 % dans celui d'Usinor, ne pèsera plus que 4,25 % puis 2,4 %⁽¹¹⁸⁾. En juillet 2006, Arcelor fusionne avec Mittal Steel ; le poids de la Région wallonne y diminue encore⁽¹¹⁹⁾.

Fin mai 1997, sur base du constat d'une économie wallonne *malade*, le président du PSC, Charles-Ferdinand Nothomb, réclame une nouvelle déclaration de politique régionale avec des réorientations *substantielles* pour faire face aux difficultés économiques, mais aussi politiques que connaît la Wallonie⁽¹²⁰⁾. Depuis le premier trimestre de l'année 1993 en effet, la production industrielle wallonne est dans une phase d'affaiblissement⁽¹²¹⁾. Mais ce qui inquiète davantage les analystes réunis par le PSC, ce sont les comparaisons qu'ils établissent sur le temps long avec la Flandre : notamment un taux de chômage deux fois plus élevé dans le sud, un retard de croissance annuel de 0,5 à 1 %, un taux d'investissement préoccupant, une balance commerciale déficitaire⁽¹²²⁾. Une Déclaration de Politique régionale complémentaire, adoptée en novembre 1997, constitue un premier plan de relance.

(115) Robert COLLIGNON, *Le pari wallon*, p. 70-71, Bruxelles, Luc Pire, 1999.

(116) Cf. Michel CAPRON, *Les Forges de Clabecq, Chronique d'une survie fragile (1992-1996)*, dans *Courrier hebdomadaire*, n°1529-1530, Bruxelles, 1996.

(117) Cf. Francis MER, *Usinor et Cockerill-Sambre : les atouts d'une intégration réussie*, dans Freddy JORIS, *L'aventure régionale...*, p. 273 sv.

(118) Cf. Robert HALLEUX, *Cockerill...*, p. 215.

(119) Cf. *Arcelor-Mittal : un nouveau titan de l'acier est né*, dans *L'Echo*, 27 juillet 2006.

(120) Cf. *Nothomb réclame une nouvelle déclaration*, dans *L'Echo*, 27 mai 1997. – *Nothomb réclame un grand pacte social : "Quand le temps du devoir de deuil sera passé, il faudra redonner confiance aux gens"*, Propos recueillis par Vincent JUMEAU et Jean-Léon WAUTERS, dans *L'Echo*, 24 mai 1997.

(121) Cf. *Tendances économiques*, SES, n° 16, Juin 1999, p. 38.

(122) Cf. *Une Wallonie moderne, Congrès de Liège du 24 mai 1997, Actes*, p. 16 sv., Bruxelles, PSC, 1997.

Un réel volontarisme se manifeste au début de la nouvelle législature qui se met en place l'année suivante et qui voit s'organiser un gouvernement « arc-en-ciel » regroupant à la fois des libéraux, des socialistes et des écologistes. Paradoxalement, alors que ce gouvernement dispose d'une majorité très large, il fait appel – plus que tout autre – à la mobilisation de la société civile autour d'une vision positive du futur. D'emblée, devant le Parlement wallon, le 15 juillet 1999, le nouveau ministre-président Elio Di Rupo annonce la volonté de son équipe de répondre aux défis posés à son gouvernement *en travaillant par objectifs* ⁽¹²³⁾. Début septembre, le ministre-président présente au Conseil des ministres wallons, puis à la presse, une trentaine de pages constituant la première mouture du Contrat d'avenir pour la Wallonie ⁽¹²⁴⁾. Il s'agit, pour le chef du gouvernement wallon, de l'ébauche d'un plan coordonné qui, lorsqu'il aura été revu et adopté par ses collègues, aura à traduire *une vision* de l'ensemble du gouvernement. Le document, rapidement édité sur internet, reprend l'essentiel des idées contenues dans l'introduction de la Déclaration de Politique régionale et fixe le cadre de la démarche ⁽¹²⁵⁾. Il s'agit pour le gouvernement wallon de prendre les mesures nécessaires pour atteindre deux objectifs majeurs à l'horizon de 2010. D'une part, rejoindre la moyenne européenne en termes de taux d'emploi, d'autre part, atteindre un niveau de création de richesse par habitant comparable à la moyenne européenne.

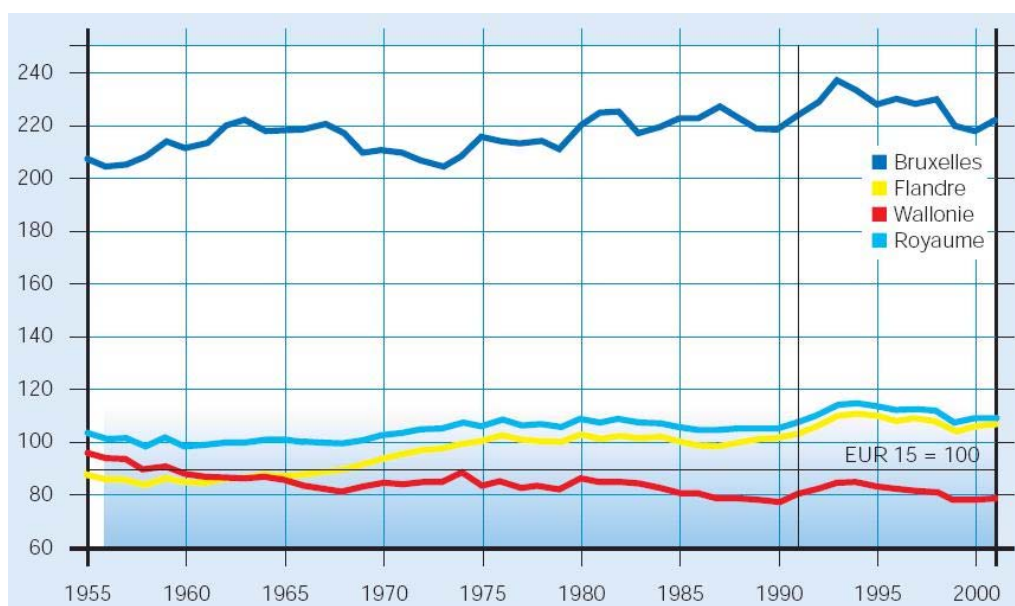
Elio Di Rupo quitte la présidence du gouvernement wallon en avril 2000 pour celle du Parti socialiste afin d'y remplacer Philippe Busquin, devenu Commissaire européen à la Recherche. Il confie la mise en œuvre du Contrat d'Avenir à Jean-Claude Van Cauwenberghe, nouveau ministre-président, qui en fera une large communication et l'actualisera. La démission de ce dernier en octobre 2005, dans le cadre de l'affaire du logement social *La Carolo* à Charleroi, provoque le retour d'Elio Di Rupo au poste de ministre-président, notamment en vue de mettre en œuvre un plan d'actions prioritaires, dit "Plan Marshall" pour la Région wallonne. En effet, les analyses se sont multipliées confirmant que l'amélioration de la situation de la Wallonie tarde à se faire sentir. *A l'aube du XXI^e siècle*, le premier avant d'autres, le professeur Henri Capron met en évidence – dès 2003 – *l'état critique de la situation wallonne* : un décrochage, une rupture non seulement économique, mais aussi technologique et sociale, quantitative et qualitative, par rapport aux autres régions belges, mais surtout par rapport à l'ensemble des régions européennes. Depuis 1993 jusqu'en 2001, l'indice du PIB wallon par habitant (EU15 = 100) a été en baisse constante. Il est de 79 en 2001. Quant aux taux de croissance du PIB, de 1992 à 2001, ils sont systématiquement inférieurs aux taux de croissance belge et européen, sauf en 1998 et en 2000.

(123) *Déclaration de Politique régionale*, Parlement wallon, Session extraordinaire 1999, Compte rendu analytique, Séance du jeudi 15 juillet 1999, CRA (SE 1999), n° 3, p. 5. – L'accord de majorité pour la Région wallonne intitulé *Wallonie Horizon 2004*, 39 pages, adopté le 2 juillet 1999, intégrait cette méthode de gestion par objectif et indiquait que le gouvernement wallon entendait mobiliser l'ensemble des acteurs du développement économique et social de la Wallonie. André-Marie DOUILLET, *Gouvernement wallon, Négociations, Fumée bleue, rouge, verte*, dans *Vers l'Avenir*, 3 et 4 juillet 1999, p. 6.

(124) Cf. *Contrat d'avenir pour la Wallonie, Note d'orientation*, s. d., 21 p. [2 septembre 1999]. – Théo FAUCONNIER J., *L'ambition du gouvernement Di Rupo pour la Wallonie, Un contrat d'avenir avec la population*, dans *Le Matin*, 3 septembre 1999, p. 12.

(125) Cf. *Contrat d'avenir pour la Wallonie, Note d'orientation*, [3 septembre 1999], p. 1. – *Contrat d'avenir pour la Wallonie, Note d'orientation*, 7 septembre 1999, 22 p., (<http://www.wallonie.be/institutions/gouv/caw.htm>) 31.12.01, p. 1 et 2.

Evolution du PIB par habitant des régions 1955-2000



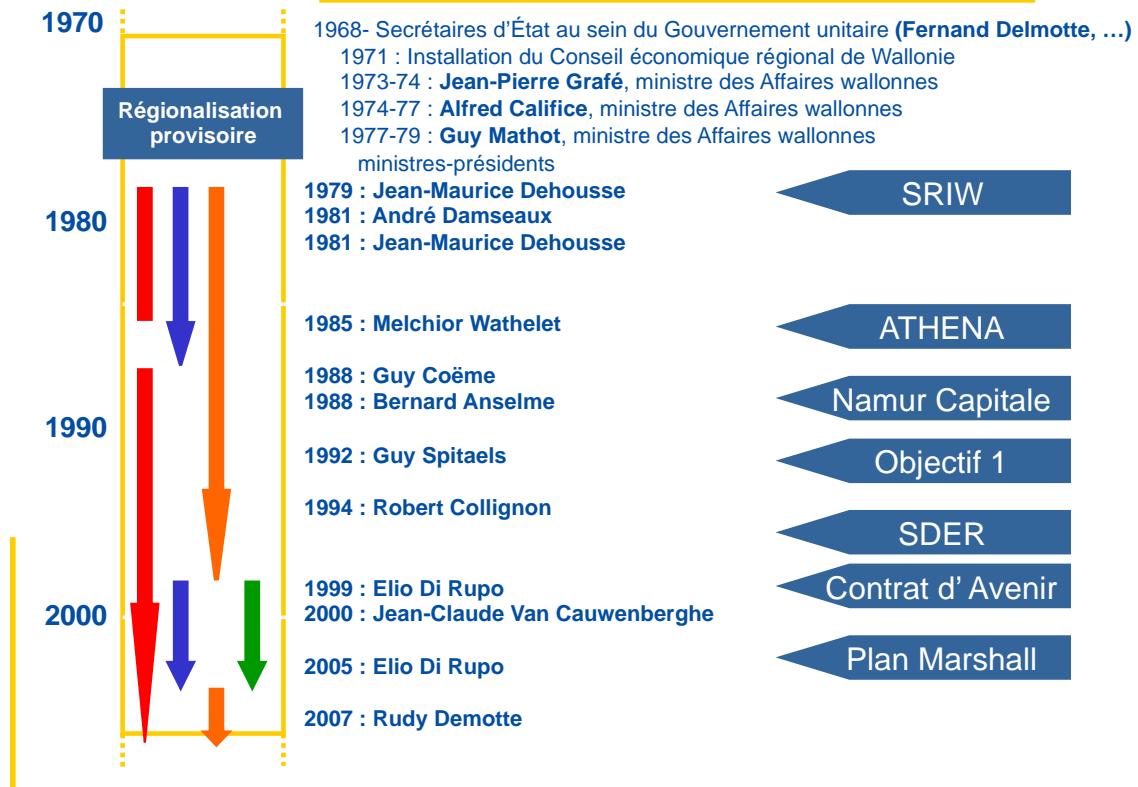
CAPRON, 2005

Les constats majeurs de l'économiste de l'ULB rejoignent ceux déjà réalisés, plus de dix ans auparavant, par les exercices prospectifs organisés par l'Institut Destrée depuis 1987, notamment *La Wallonie au futur*⁽¹²⁶⁾ : déséquilibre entre la sphère non productive de valeur ajoutée et les autres sphères de la société, faiblesse du secteur marchand, de l'entrepreneuriat et du niveau d'investissement. Si les indices confirment la domination de l'industrie sidérurgique, un secteur de haute technologie à haute valeur ajoutée émerge toutefois de l'analyse sectorielle : les biotechnologies, et, avant tout, la pharmacie. Il faut noter que la localisation de ces entreprises porteuses de renouveau se fait en dehors des axes de développement liés à l'industrie héritée de la Révolution industrielle des XVIII^e et XIX^e siècles⁽¹²⁷⁾.

(126) Congrès "La Wallonie au futur", voir www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie-Futur-5_2003/index.htm.

(127) Cf. Henri CAPRON, *L'économie wallonne : du déclin au redéploiement économique*, dans Marc GERMAIN et Jean-François POTELLE, dir., *La Wallonie à l'aube du XXI^e siècle...*, p. 365-385. N'a pas encore été cité.

La construction de la Région wallonne



Elio Di Rupo occupe la fonction de ministre-président jusqu'au 19 juillet 2007, date à laquelle, comme président du PS, il confie cette tâche au Wallon picard Rudy Demotte, ancien ministre socialiste des Affaires sociales dans le gouvernement Verhofstadt. Au lendemain des élections du 7 juin 2009, Rudy Demotte se voit confier un nouveau gouvernement qui s'appuie sur la même majorité socialiste-social-chrétienne, désormais élargie aux écologistes.

Cinq points pour conclure

Répondant volontiers à l'interpellation du président de séance, j'évoquerai succinctement en conclusion la situation présente de l'économie wallonne. Cinq points donc, pour conclure.

1. Assurément, et j'y ai insisté, des symptômes de sortie du déclin sont palpables depuis 1986 : la Wallonie a certainement quitté cette logique pernicieuse. Mais ces affirmations sont-elles confirmées par les statistiques ? Au delà des excellents chiffres des exportations wallonnes, régulièrement fournis par l'AWEX, on peut s'interroger sur la réalité des progrès de l'économie régionale. Ainsi, alors qu'il s'était élevé à 94,4 en 1995, le Produit intérieur brut par habitant de la Wallonie, comparé aux États membres européens (EU27=100), n'a plus atteint l'indice 90 depuis l'an 2000. En 2008, il s'élevait à 83,9 pour la Région wallonne contre 216,3 à Bruxelles et 114,9 en Flandre. L'indice du PIB par habitant s'élevait en 2008 à 72 dans l'arrondissement de Charleroi contre 96 en 2000, à 72 en 2008 dans l'arrondissement de Mons contre 80,9 en 2000, ainsi qu'à 85,6 à Liège en 2008 contre 94,7 en 2000. Dans l'arrondissement de Tournai, il s'élevait à 87 en 2008 contre 90,6 en 2000. Seul le Brabant wallon paraît se maintenir avec un PIB par habitant de 116 en 2008 (16 points au dessus de la moyenne européenne !) contre 115,8 en 2000 ⁽¹²⁸⁾. Certes, les dépenses importantes qui ont été réalisées dans le domaine de la recherche et du développement constituent des investissements de long terme qui ne manqueront pas de porter leurs fruits...

(128) Cf. Données Eurostat - SPW-DGO6-DPE, Décembre 2010.

2. Un consensus régional *a minima* s'est reconstruit. Même si les élans paraissent parfois artificiels, il faut reconnaître que, notamment au travers du Conseil économique et social de la Région wallonne, les interlocuteurs sociaux ont fait preuve d'une certaine cohésion, ainsi que d'une volonté commune de redressement de l'économie wallonne.

3. Une reprise de l'initiative politique est réelle. Depuis la DPR complémentaire du Gouvernement Collignon-Lebrun, au travers du premier Contrat d'avenir pour la Wallonie lancé par Elio Di Rupo ou le *4X4 pour Entreprendre* organisé par Serge Kubla, le Plan Marshall de Jean-Claude Marcourt, etc., les plans stratégiques n'ont pas manqué. De manière quelque fois chaotique mais réelle, une série d'initiatives politiques ont marqué les quinze dernières années. Il faut reconnaître que le citoyen reste parfois éloigné de ces dynamiques et ne voit pas toujours (souvent ?) en quoi elles le concernent. Beaucoup de pédagogie de l'action serait certainement nécessaire.

4. Une capacité de regarder le futur et de l'envisager est à activer. La Wallonie manque en effet de vision et de prospective. Les dynamiques *La Wallonie au futur* qui avaient marqué la fin des années quatre-vingt et les années quatre-vingt-dix n'ont plus bénéficié de l'appui du Gouvernement wallon au moment où il était pourtant nécessaire. L'Institut Destrée soutient seul, depuis 2004, les travaux du Collège régional de Prospective de Wallonie.

5. On observe un climat et des atouts nouveaux. Saura-t-on les saisir ? La question est difficile, car elle dépend de la volonté des femmes et des hommes. À tous niveaux : dans les associations comme les universités, les centres de recherche, les administrations, mais surtout, surtout, les entreprises. La Wallonie a aussi besoin d'un leadership véritable, d'un *maître des horloges*, capable de porter l'étendard de la reconstruction et du redressement.